



Envoyé en préfecture le 03/04/2025  
Reçu en préfecture le 03/04/2025  
Publié le EEJ  
ID : 038-213804222-20250328-AG\_DEL2025\_013-DE

|                  |                    |
|------------------|--------------------|
| Pôle             | EEJ                |
| Auteur           | Michel Deridder    |
| Rapporteur       | François Bernigaud |
| Date du conseil  | 28/03/2025         |
| Nombre d'annexes | 3                  |

## Délibération du Conseil Municipal N°2025-013 Séance du 28/03/2025

Le vingt-huit mars deux-mille-vingt-cinq à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Martin d'Uriage, légalement convoqué le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni en salle du conseil municipal sous la présidence de Gérald GIRAUD, maire.

|                     |    |
|---------------------|----|
| Nombre de membres : |    |
| - En exercice :     | 28 |
| - Présents :        | 19 |
| - Votants :         | 27 |

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Didier Bouvard, Marie-Paule Balicco, Isabelle Gloux, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Bruno Jacovella, Mathieu Kuntz.

Excusée : Beate Bersch.

Ont donné pouvoir : Hubert Jeanson à Jean-Charles Congard, Renée-Claire Mancret à Gérald Giraud, Jean-Marc Abramowitch à François Bernigaud, Gilles Duvert à Claudine Chassagne, Arnaud Callec à Cécile Conry, Gabriel Gandini à Michel Deridder, Frédéric Jarry à Estelle Gignoux. Brigitte Dulong à Jacqueline Baret.

Secrétaire de séance : Michel Deridder.

### Objet : Modification des projets d'établissement des crèches

**Élu rapporteur** : François Bernigaud

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le code de la santé publique et notamment ses articles R.2324-25 à R.2324-32 relatifs à l'organisation et au fonctionnement des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans ;

**Vu** le code de la Santé Publique et notamment l'article R.2324-29 modifié par décret n° 2022-1772 du 30 décembre 2022, relatif à l'élaboration du projet d'établissement et à la gestion des établissements d'accueil de jeunes enfants ;

**Vu** les instructions de la Caisse nationale d'allocations familiales relatives à l'attribution de la Prestation de service unique aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;

**Vu** l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles ;

*La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.*

**Vu** le décret 2010-613 du 7 juin 2010 du Ministère des Solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les hommes et les femmes, relatif aux établissements de service et d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

**Vu** le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 du Ministère des Solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les hommes et les femmes, relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant ;

**Vu** l'arrêté du 31 août 2021 relatif aux modalités de transmission des disponibilités d'accueil des établissements d'accueil du jeune enfant à la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;

**Vu** les projets d'établissement présentés en annexe, complémentaire au règlement de fonctionnement des structures ;

**Vu** la délibération n°2023-047 approuvant le PeDt ;

### **Exposé des motifs conduisant à la proposition :**

**Considérant** que le décret n°2021-1131 du Ministère des Solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les hommes et les femmes, prévoit que le projet d'établissement intègre un projet d'accueil, un projet social et développement durable, un projet pédagogique permettant de mettre en œuvre la charte d'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

**Considérant** que conformément à la réglementation en vigueur, les structures d'accueil du jeune enfant (EAJE) doivent élaborer un projet d'établissement ayant pour objet de définir les principes et les moyens mis en œuvre pour améliorer la qualité de l'accueil, rendre lisibles les choix éducatifs de la collectivité et harmoniser les pratiques professionnelles ;

**Considérant** que ce projet est établi en cohérence avec les ambitions du Projet éducatif de territoire ;

**Considérant** qu'un projet d'établissement est un outil évolutif à retravailler régulièrement afin de mettre à jour les règlements applicables à l'accueil collectif et familial dans les établissements et service d'accueil de la petite enfance et de s'adapter aux changements d'environnement, d'équipe, de pédagogie, aux besoins des familles ainsi qu'à la réglementation en vigueur ;

**Considérant** que les projets d'établissement antérieurs sont obsolètes ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur François Bernigaud,

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE** ces documents.

**PRÉCISE** leur mise en application dès que la présente délibération acquiert un caractère exécutoire.

**MANDATE** le Maire et la Direction Générale des Services pour la mise en œuvre de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.*

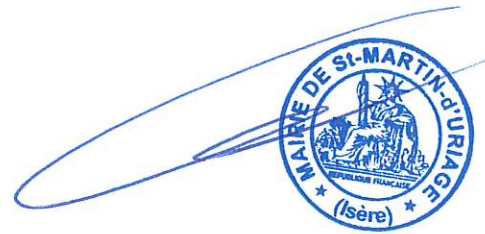
Publiée le : 03/04/2025

Transmise au Représentant de l'État le : 03/04/2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 28/03/2025

LE MAIRE  
Gérald GIRAUD



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



ID : 038-213804222-20250328-AG\_DEL2025\_013-DE





|         |          |
|---------|----------|
| Auteur  | NR       |
| Date    | 01/04/25 |
| Version |          |



santé  
famille  
retraite  
services



## Projet d'établissement

### Établissement d'accueil du jeune enfant GRANDE CRECHE LES LUTINS



Type et Nom de l'établissement : Grande crèche Les Lutins - 58 rue des étions - 38410 Saint Martin d'Uriage

Nombre de places : 40 réparties en 2 unités (14 places en unité bébés et 26 places dans l'unité des grands)

Nom de la structure gestionnaire : Mairie de Saint Martin d'Uriage

SIRET : 213 804 222 000 15

Cheffe de Pôle : Mme Maud Duchosal

Adresse : BP2 – Place de la Mairie – 38410 Saint Martin d'Uriage

Téléphone : 04 76 59 77 10 Mail : maud.duchosal@mairie-smu.fr

Date :

Cachet, signature

# Introduction

|          |   |           |
|----------|---|-----------|
| <b>1</b> | <b>Projet d'accueil.....</b>  | <b>3</b>  |
| 1.1      | Les prestations d'accueil proposées.....  | 3         |
| 1.2      | Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap.....                | 3         |
| 1.3      | Les compétences professionnelles mobilisées.....  | 4         |
| 1.3.1    | L'équipe et les intervenants.....   | 4         |
| 1.3.2    | Le travail d'équipe.....  | 5         |
| 1.3.3    | L'analyse des pratiques professionnelles et la formation.....   | 6         |
| 1.3.4    | L'accueil des stagiaires et des apprentis.....  | 6         |
| <b>2</b> | <b>Le projet pédagogique.....</b>   | <b>6</b>  |
| 2.1      | L'accueil.....  | 6         |
| 2.1.1    | Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation.....   | 6         |
| 2.1.2    | Pédagogie et aménagement de l'espace.....   | 7         |
| 2.2      | Le soin.....  | 8         |
| 2.2.1    | L'alimentation.....   | 8         |
| 2.2.2    | Le sommeil.....   | 9         |
| 2.2.3    | L'hygiène et les soins corporels.....   | 10        |
| 2.3      | Le développement, le bien-être et l'éveil.....  | 10        |
| 2.3.1    | Le jeu, les activités et l'approche culturelle et artistique.....   | 10        |
| 2.3.2    | L'égalité garçon - fille.....   | 11        |
| <b>3</b> | <b>Le projet social et le développement durable.....</b>  | <b>12</b> |
| 3.1      | Contexte socio démographique, géographique & historique.....  | 12        |
| 3.2      | Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs..... | 15        |
| 3.2.1    | Partenaires de « sorties ».....   | 15        |
| 3.2.2    | Partenaires institutionnels.....  | 16        |
| 3.3      | Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement.....  | 16        |
| 3.4      | Les actions de soutien à la parentalité.....  | 16        |
| 3.5      | Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.....            | 17        |
| 3.6      | La démarche en faveur du développement durable.....   | 17        |

# Introduction

## Se référant

- au code de Santé publique, Chapitre IV Établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans / section 3 / article R2324-16 à R2324- 48,
- à la circulaire de la CNAF PSU 2014-0019, 20219-005 et à l'IT 2022-126,
- aux décrets
- au décret n° 2022-1772 du 30 décembre 2022 relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux établissements d'accueil de jeunes enfants et aux comités départementaux des services aux familles,
- au décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,
- au décret n°2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique (deuxième partie : Décrets en Conseil d'État).

## 1 Projet d'accueil

---

### 1.1 Les prestations d'accueil proposées

Au sein de la grande crèche des Lutins, plusieurs accueils sont proposés :

L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. (La notion de récurrence est associée à une régularité et non pas à une durée).

L'accueil est occasionnel lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents.

L'accueil est considéré comme urgent lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés. Il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil. Exemples : difficulté inattendue nécessitant une réactivité immédiate, préconisation ASE, PMI, hospitalisation urgente, décès, ...

Cet accueil doit être limité dans le temps, (1 mois renouvelable 2 fois), pour permettre à la famille de s'organiser.

Toute situation particulière sera étudiée de manière collégiale entre le Relais Petite Enfance, la direction des structures et la responsable du service petite enfance.

### 1.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

Les modalités d'accueil d'enfant porteur de handicap sont précisées dans le règlement de fonctionnement.

Les possibilités d'accueils proposés seront définies en concertation avec les besoins de la famille.

En fonction du besoin, (reconnaissance par la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées), un sur-encadrement peut être organisé pour faciliter l'intégration de l'enfant porteur de handicap.

Un soutien de la CAF peut être sollicité pour l'accompagnement et la mise en place de protocoles particuliers (aménagement des espaces, personnel supplémentaire, matériel spécifique, ...)

En fonction de l'état de santé, un Protocole d'Accueil Individualisé pourra être mis en place (certificat médical à l'appui) en lien avec le Référent Santé Accueil Inclusif.

## 1.3 Les compétences professionnelles mobilisées

### 1.3.1 L'équipe et les intervenants

Les références réglementaires se trouvent dans le décret 2021-1131 du 30 août 2021 et précisement pour :

- l'encadrement : Art R2324-46-4, Art R2324-42, Art R2324-43-1
- les infirmières / Puéricultrices : Art R 2324-40
- les EJE : Art R 2324-41
- le RSAI : Art R 2324-39
- la direction : Art R 2324-34 à 35

➔ L'encadrement de la grande crèche des Lutins répond aux taux d'encadrement d'1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et d'1 professionnel pour 8 enfants qui marchent.

➔ La composition de l'équipe est 40 % de personnel diplômé et 60 % de personnel qualifié.

➔ Les lutins étant une grande crèche de 40 places, il y a obligation d'avoir à tout moment 1 diplômé (40%).L'Art.R2324-43-1

La direction de l'équipe est assurée par une directrice à 1 ETP et une directrice adjointe à 0,3 ETP. La directrice est Éducatrice de Jeunes Enfants. L'adjointe est en cours de recrutement.

La directrice est garante de la mise en œuvre de la charte d'accueil du jeune enfant et du projet pédagogique.

L'équipe de direction assure :

- le management de l'équipe d'encadrement et d'entretien,
- l'accompagnement des enfants et de leur famille,
- la gestion administrative et financière de la structure,
- participe et anime la commission d'attribution des places.

La direction travaille en collaboration étroite avec la responsable du service petite enfance, les autres services municipaux et les autres directrices des crèches de Saint Martin d'Uriage.

L'équipe est composée d'une équipe d'encadrement et d'une équipe d'entretien restauration :



- pour l'encadrement des enfants :
  - 6,35 ETP de diplômées et 1 Éducatrice de Jeunes Enfants à temps complet dont 40 % de temps de travail dédiés à du temps de bureau ( planning, mise en place de projet d'éveil, ....)
  - 5,1 ETP de qualifiée
- pour l'entretien :
  - une équipe de 1,5 ETP assure l'entretien quotidien des locaux
- pour la restauration :
  - liaison froide avec un traiteur
  - 1ETP.

Le temps en Accompagnement Santé du jeune enfant, 0,3 ETP pour les lutins est exercé par un infirmière qui fait partie de l'équipe d'encadrement. Elle travaille en collaboration avec le RSAI.

L'ensemble de l'équipe représente un total de 18 personnes.

La fonction de Référent Santé Accueil Inclusif est assurée par la directrice adjointe, infirmière puéricultrice. Son temps de travail dédié à cette fonction est de 0,10 ETP pour l'ensemble des structures.

### 1.3.2 Le travail d'équipe

#### La communication

L'accueil de l'enfant et de sa famille nécessite une bonne communication et une transmission orale et écrite des informations au sein de l'équipe. Cela induit une cohésion des pratiques éducatives. Plusieurs outils ont été mis en place par l'équipe pour se transmettre au mieux les informations.

#### Les différentes réunions

Afin de réfléchir et de réajuster les pratiques communes, des temps formels sont organisés.

- *Réunions d'unités* : L'équipe de la section et la direction se réunissent pour aborder différents points (organisation propre à l'unité, observations de l'enfant, projets à venir,...).
- *Réunions d'équipe* : L'ensemble de l'équipe argumente, réfléchit autour des pratiques, des projets et de l'organisation de la structure.
- *Analyse de la pratique* : Une psychomotricienne accompagne l'équipe autour de réflexions, de questionnements et d'éventuelles difficultés rencontrées. Actuellement, une psychologue accompagne l'équipe pour ce temps-là.
- *Journée pédagogique* : Sur une journée complète, l'équipe travaille et réfléchit sur les pratiques, les projets, l'aménagement de l'espace, l'organisation de la structure et des professionnels... Nous avons actuellement 3 journées pédagogiques dans l'année. C'est aussi des journées où l'équipe peut avoir une formation proposée par un intervenant extérieur sur un thème précis.

### **1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation**

Une intervenante, « grandi Ose » intervient 20 heures par an, soit 10 séances de 2h en équipe complète. 8 séances sont organisées le soir de 18h30 à 20h30, à raison d'une fois par mois, 2 autres sont organisées en « observation ». Cela permet d'illustrer des cas pratiques

Cette intervenante est Éducatrice de Jeunes Enfants et s'adresse à l'ensemble de l'équipe, hormis la direction.

L'équipe de direction, en lien avec les autres directrices de structures, se voit aussi proposer des séances d'analyse de la pratique à raison de 6 séances de 1h30 tout au long de l'année. L'intervenante est psychologue.

En plus de ces temps d'analyse de la pratique, les agents bénéficient de formation au CNFPT ou en interne.

À l'occasion des journées pédagogiques des formations peuvent être dispensées (communication non violente, itinérance ludique, ... )

### **1.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis**

Tout au long de l'année, la structure accueille des stagiaires de différents cursus de formation. A la fois des stages d'observation dans le cadre des programmes de découverte des métiers au collège, des stages d'élèves éducateurs de jeunes enfant, formation CAP, auxiliaire de puériculture...

Des stagiaires en contrat de professionnalisation sont aussi accueillis. Dans ce cas, le stagiaire a la possibilité de découvrir les 3 structures d'accueil du jeune enfant de Saint Martin d'Uriage.

L'équipe forme ces futurs professionnels. Cet accueil amène un regard nouveau sur les formations et permet aux professionnels de réinterroger leurs pratiques. Cela permet aussi de valoriser les métiers de la petite enfance, de favoriser la création d'un réseau de professionnels.

## **2 Le projet pédagogique**

---

### **2.1 L'accueil**

#### **2.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation**

##### La préinscription, la commission, l'inscription

Le premier contact avec la famille a lieu lors de la préinscription de l'enfant. La directrice ou son adjointe reçoit le ou les parents pour un temps d'échange durant lequel, nous essayons de comprendre au mieux la demande des familles. A cette occasion, une visite de la structure est possible afin que parents et enfant, si possible, aient un premier aperçu du lieu qui va les accueillir.

La commission a lieu une fois par an (2 le cas échéant) afin d'attribuer les places disponibles aux familles pré-inscrites.

Un deuxième rendez-vous a lieu lors de l'inscription définitive, et de la mise en place de la période d'adaptation de l'enfant.

Un contrat est ensuite établi entre la structure et la famille.

### L'adaptation/ la familiarisation

L'adaptation est un temps d'accueil de l'enfant avec ses parents. Un ou deux professionnels sont désignés comme référent(s) de l'enfant et de sa famille. Cela permet de créer un repère qui facilite le dialogue, un climat de confiance et de sécurité. C'est le premier lien avec l'équipe et le lieu.

Lors de la première rencontre, parents et référent(s) échangent sur les habitudes de vie pour mieux connaître les besoins de l'enfant et adapter la prise en charge individuelle. Le référent présente le fonctionnement de la structure à la famille pour offrir une vision du quotidien de leur enfant. S'en suit la création d'un planning, pour organiser les premiers temps d'accueils. Ils augmenteront dans le temps en fonction de l'adaptation de l'enfant et des disponibilités des parents.

Le référent veille à transmettre les informations à l'ensemble de l'équipe afin de garantir une continuité dans la prise en charge de l'enfant.

### L'accueil du matin et du soir :

Les professionnels de l'unité des « grands » accueillent les enfants et leurs familles dans la salle du milieu de 7h30 à 9h20. A 8h30, le groupe est scindé en 2 parties

Les enfants de l'unité des « bébés » sont accueillis dans leur unité.

Une professionnelle de chaque unité est présente à 7h30.

Durant cet accueil, un temps d'échanges dit « transmission » entre la famille et l'équipe est primordial. Les informations recueillies vont permettre à l'équipe d'adapter la journée de l'enfant. Il s'agit d'éléments sur son bien-être, son sommeil, sur des changements ou d'autres informations utiles. Ces échanges favorisent une continuité éducative entre la crèche et la maison.

Lors de la séparation, nous accompagnons les enfants qui en ont besoin, à dire au revoir à leurs parents. Nous entourons ce moment par des paroles et des gestes adaptés à chacun. L'objet transitionnel, la sucette et/ou le doudou, peuvent être utilisés pour reconforter l'enfant.

Au cours de la journée, les professionnels notent sur une feuille de transmission individuelle toutes les informations utiles concernant l'enfant. Il s'agit de raconter sa journée en parlant du repas, du sommeil mais aussi des activités faites et des anecdotes.

## **2.1.2 Pédagogie et aménagement de l'espace**

La grande crèche des Lutins est composée de deux unités, celle des bébés et celle des moyens/grands.

L'équipe s'organise en fonction du rythme de chacun. Les informations rapportées par les parents sont nécessaires à la compréhension des besoins et à l'adaptation de l'accueil.

L'écoute est une pratique que les professionnels utilisent pour prendre en charge chaque enfant de façon individuelle. Les enfants ont la capacité de s'exprimer. Pour les plus jeunes, les pleurs, les vocalises ont une signification que les professionnels décryptent pour répondre aux besoins. Mais il s'agit aussi de percevoir les réactions de l'enfant, les signes corporels, les modes de communication comportementales (morsures, griffures, tapes,...). Ils nous indiquent l'état de l'enfant que ce soit la fatigue, la faim ou, l'éveil, l'envie de jouer et d'interagir, de communiquer. Lorsque l'enfant commence à acquérir la parole, l'écoute attentive et le dialogue sont importants pour favoriser l'expression et le développement du langage.

L'observation est un outil primordial dont disposent les professionnels pour percevoir ce que renvoient les enfants et qui informe sur leur état mais aussi leur stade de développement. L'observation est aussi une source d'échange entre les professionnels afin d'adapter les pratiques et renforcer la cohésion d'équipe. Le croisement des regards de l'équipe pluridisciplinaire apporte une vision globale du développement de l'enfant.

La curiosité permet à l'enfant de découvrir son environnement et grandir. Les jeux proposés et les activités vont permettre d'aiguiser cette curiosité. A l'aide de l'écoute, de l'observation et des connaissances, l'équipe propose des temps adaptés par petit groupe ou de façon collective pour favoriser l'éveil de chaque enfant.

L'environnement est créé de telle sorte à offrir aux enfants les conditions favorables à son évolution. Ainsi, la pièce de vie est aménagée à leur hauteur et les professionnels se posent à leur niveau.

Dans les unités, certains coins de jeux restent fixes sur 2 mois environ (ou plus) pour poser des repères aux enfants et un sentiment de sécurité.

L'enfant est un être doté de capacités et avide de connaissances. Par sa curiosité, il va découvrir le monde qui l'entoure. En tant que lieu d'accueil de la petite enfance, nous apportons à l'enfant les outils pour lui permettre de grandir dans les meilleures conditions.

L'aménagement de l'espace a été créé de telle sorte à favoriser la mise en place du jeu libre, des activités dirigés, mais aussi de permettre à l'enfant d'observer et de rêver.

Dans toutes les activités d'éveils, les professionnels adoptent différentes attitudes et postures :

« Jouer avec » : Il s'agit par ce positionnement de participer avec l'enfant à un jeu, une activité et l'encourager dans son développement.

« Faire jouer » : Cela équivaut à proposer et accompagner l'enfant dans des activités avec des règles précises.

« Donner à jouer » : Créer un environnement propice au jeu.

« Laisser jouer » : Dans cette posture, le professionnel peut observer l'enfant dans le jeu et repérer ses évolutions. C'est également pour l'enfant le moment de jouer en toute autonomie et sérénité grâce à la présence et le regard de l'adulte.

## 2.2 Le soin

### 2.2.1 L'alimentation

Actuellement, les repas sont livrés par une société traiteur, en liaison froide. L'agente d'entretien et de restauration assure la réchauffe des repas et la mise en place.

#### Dans la section des bébés

Les nourrissons qui boivent exclusivement des biberons, mangent en fonction de leur rythme. Dès lors que la diversification alimentaire commence, le repas est proposé en général entre 11h et 13h. (à partir de 15h pour le goûter)

Les nouvelles catégories d'aliments sont donnés à la maison. Régulièrement, un point est fait avec les parents sur l'évolution des repas de leur enfant.

Le médecin de PMI préconise que les enfants ayant un an devrait avoir tout introduit à cet âge. Sauf contre-indication médicale, l'ensemble des aliments leur sera donc proposé.

Les enfants sont installés en fonction de leurs capacités, dans les bras, les baby relax, transats ou à table avec un mobilier adapté. Chaque professionnel fait manger un seul enfant à la fois, afin de privilégier la relation. Ce moment de tête à tête permet de favoriser les échanges et le dialogue avec l'enfant.

Les enfants plus autonomes sont installés à table avec un professionnel.

#### Dans la section des moyens / grands

Les enfants s'installent à table, sur du mobilier adapté, vers 11h30. Le repas est proposé plus tard pour les enfants ayant besoin de dormir le matin.

Le groupe d'enfants est réparti dans 2 salles : 9 enfants avec 2 professionnels dans la petite salle, le reste du groupe est réparti en 3 tables avec 3 professionnels.

Avant de servir les assiettes, l'entrée et le plat sont proposés aux enfants.

Petit à petit, ils sont sollicités pour se servir seul et débarrasser leur table, ainsi ils sont responsabilisés et gagnent en autonomie.

Les enfants sont encouragés à goûter chaque plat.

C'est un temps convivial où les interactions et les échanges sont privilégiés.

Le goûter se déroule en général aux environs de 15h45 et dans les mêmes conditions que le repas, parfois dans le jardin.

### **2.2.2 Le sommeil**

Dans les sections, chaque enfant dispose de son lit qui peut être partagé en alternance pour ceux qui ne viennent pas tous les jours. Les lits sont attribués aux enfants dès leur adaptation et ils ne changent généralement pas pour fixer des repères.

Nous respectons les rituels d'endormissement et de réveil de chaque enfant, dans la limite des contraintes de la collectivité.

Lors de l'adaptation ou quand cela s'avère nécessaire, les professionnels peuvent être amenés à proposer à l'enfant qui n'arrive pas à s'endormir dans le dortoir, de faire la sieste dans une poussette pour son confort et celui des autres.

Un sommeil réparateur ou un repos permet à l'enfant d'être plus réceptif aux apprentissages et à l'éveil. C'est pourquoi, les professionnels ne réveillent pas les enfants sauf pour un impératif (comme un rendez-vous médical par exemple).

#### Dans la section des bébés

Les enfants sont répartis en deux dortoirs de 7 berceaux. Un baby phone permet de surveiller les réveils pour respecter au mieux le sommeil des autres.

Le rythme de sommeil de chacun est suivi autant que possible. Les professionnels sont vigilants à repérer les signes de fatigue de l'enfant.

Afin de préparer l'enfant au coucher, l'enfant est prévenu, sa couche est vérifiée et le professionnel lui donne son objet transitionnel (doudou, sucette).

### Dans la section des moyens / grands

Les enfants sont répartis en quatre dortoirs. Ils sont installés dans des lits à barreaux ou des couchettes.

La plupart des enfants font une seule sieste l'après-midi. Après le repas, le temps de change et un temps calme sont des repères temporels qui annoncent la sieste. Les professionnels accompagnent ce moment en verbalisant, en donnant le doudou et la sucette à chaque enfant.

Afin de respecter le rythme et les besoins de chacun, certains enfants sont couchés le matin et recouchés plus tard l'après-midi.

Un professionnel reste dans chaque dortoir afin de garantir l'endormissement de chacun. Lorsqu'un enfant ne semble pas réussir à s'endormir, et suivant ses habitudes, au bout de 45 minutes environ, il est levé et recouché plus tard si besoin.

Il y a toujours un ou plusieurs professionnels présents dans les dortoirs jusqu'à 14h45-15h00 minimum. Après, une ronde est assurée toutes les 5 minutes pour surveiller les derniers réveils.

### **2.2.3 L'hygiène et les soins corporels**

Dans la salle de change, le mobilier est adapté, avec des escaliers pour monter sur le tapis de change et des toilettes d'enfants, ce qui favorise leur autonomie.

Un tableau récapitulatif permet le suivi des soins apportés quotidiennement à chaque enfant. Pour que l'enfant se sente en sécurité, le professionnel prend le temps de lui annoncer le soin qui va suivre. Le change, au-delà d'un geste d'hygiène et de confort, est un moment d'échange privilégié. Le professionnel explique à l'enfant, les soins qu'il va lui prodiguer. L'enfant est sollicité pour être acteur de ce moment en fonction de ses capacités et devenir plus autonome.

En ce qui concerne l'acquisition de la propreté, les parents, en tant que premier éducateur de leur enfant, sont à l'initiative de cette étape. Dans un souci de continuité éducative, l'équipe lui proposera également le pot ou les toilettes. C'est une période importante qui doit se faire en douceur.

## **2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil**

### **2.3.1 Le jeu, les activités et l'approche culturelle et artistique**

Le jeu est une activité fondamentale dans la vie de l'enfant qui doit en être acteur. Il est le principal mode d'apprentissage.

Des activités, correspondantes aux différents besoins et capacités de l'enfant, sont proposées quotidiennement : ateliers artistiques, motricité, éveil musical, activités autour du langage,...

Les enfants ont le choix de leurs activités, elles ne sont pas imposées. Plusieurs possibilités s'offrent à eux.

#### Les jeux libres, spontanés

Laisser les enfants jouer librement leur permet de se construire, de grandir et de développer leur autonomie. Ils peuvent imiter et rejouer à souhait des situations de leur quotidien. Dans chaque unité, des jeux et des espaces définis sont à disposition des enfants. Les salles sont agencées en

plusieurs petits espaces dédiés à certains types de jeux (symbolique, assemblage,...) de manière à ce que chaque enfant puisse s'installer avec le jeu qu'il souhaite.

Des espaces de jeux « repères » sont mis en place afin que les enfants retrouvent chaque jour et qui sont renouvelés toutes les 4-6 semaines. D'autres espaces changent tout au long de la journée pour créer un intérêt nouveau.

### Les activités dirigées

Un cadre est établi lors de la mise en place d'un jeu ou d'un atelier. La présence de l'adulte est indispensable pour expliquer les règles, le fonctionnement et pour accompagner l'enfant dans ses découvertes. Ces activités contribuent aussi à l'apprentissage des règles de vie en groupe : la présence de l'autre, la patience, le respect...

### Le droit à l'oisiveté

L'aménagement de l'espace laisse aussi la possibilité à l'enfant de « ne rien faire ». Ce temps de rêve et d'observation est indispensable à l'enfant pour son développement. Avec des journées rythmées et parfois intenses, il est important que l'enfant puisse « se poser » et « se reposer » quand il le souhaite.

Le grande crèche est un lieu collectif au sein duquel les enfants sont amenés à partager les « jeux de la crèche » mais aussi l'attention des professionnels. C'est un espace de socialisation où chacun apprend à découvrir son environnement et rencontrer les autres sous le regard bienveillant des professionnels.

### Les temps festifs

Ces temps exceptionnels ponctuent la plupart des périodes de fête de l'année. Ce sont des moments conviviaux, d'échanges et de partages entre enfants et professionnels. Les parents peuvent être invités à participer.

- Le goûter de Noël : Les parents sont invités à partager un moment avec leur enfant et les professionnels pour déguster les spécialités amenés par chacun.
- Le repas de Noël des enfants, des spectacles, la chandeleur ...
- Le Carnaval : C'est l'occasion pour tout le monde de se déguiser et de défiler dans les rues de la commune.
- Fête de fin d'année : Une soirée d'échanges entre parents, enfants et professionnels sur l'année qui se termine. Photos, chansons, ateliers peuvent être partagés à ce moment-là.
- Les journées à thèmes : Pour sortir du quotidien, enfants et professionnels peuvent se déguiser autour d'un thème plusieurs fois par an.

## **2.3.2 L'égalité garçon - fille**

L'égalité et la charte d'accueil du jeune enfant suppose que tous les enfants sont traités et stimulés de la même manière, peu importe leur genre (fille ou garçon). L'égalité suppose aussi que tous les enfants ont les mêmes droits et les mêmes possibilités dans la vie.

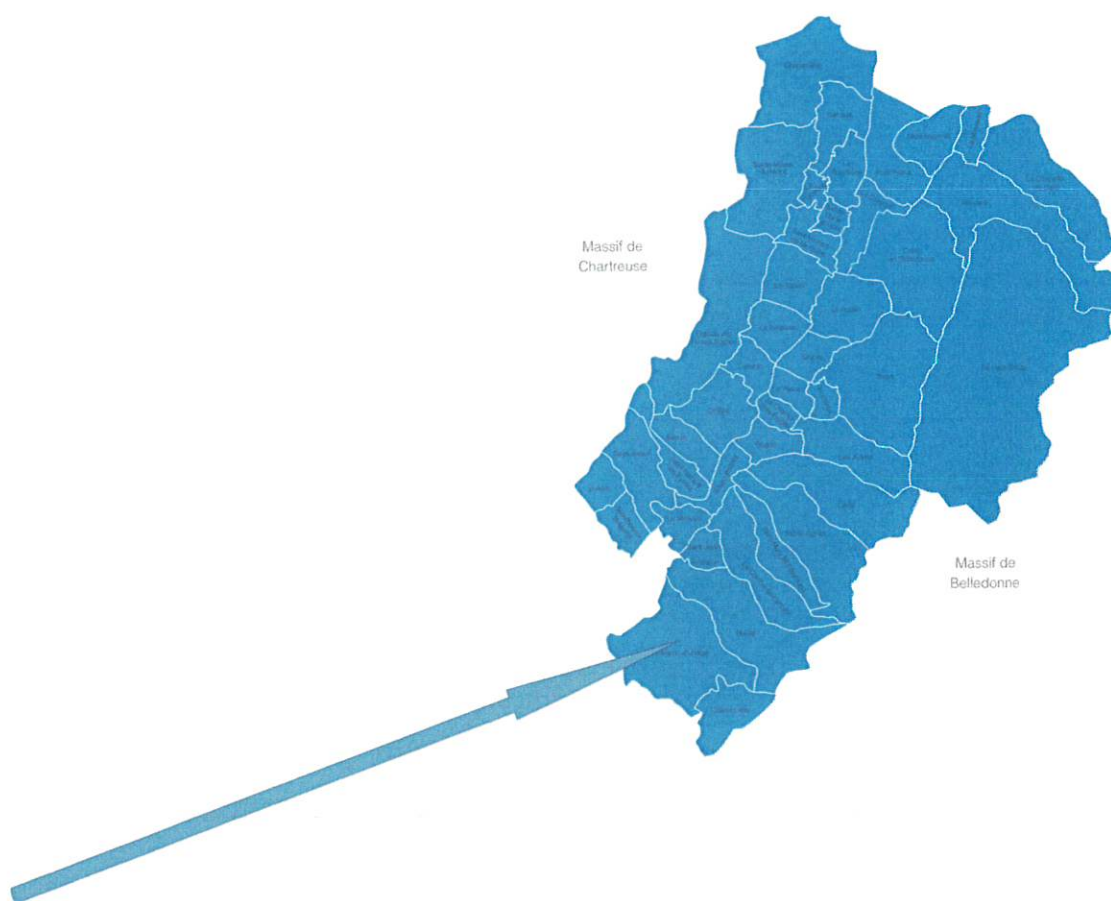
Aucune limite, ni possibilité de jeux ou d'activité n'est proposée ou orientée en fonction du genre.

Les espace de jeux sont organisés indépendamment du genre, mais plutôt par thèmes, fonction, (symbolique, construction, ...)

### 3 Le projet social et le développement durable

#### 3.1 Contexte socio démographique, géographique & historique

Le contexte géographique et institutionnel est en cours de changement. En effet, le service Petite Enfance va être transféré à la Communauté de Commune Le Grésivaudan.



Le contexte territorial va donc être plus large. Aussi les projets d'établissement vont évoluer afin de s'inscrire dans le projet politique « petite enfance » de la Communauté de Commune Le Grésivaudan.

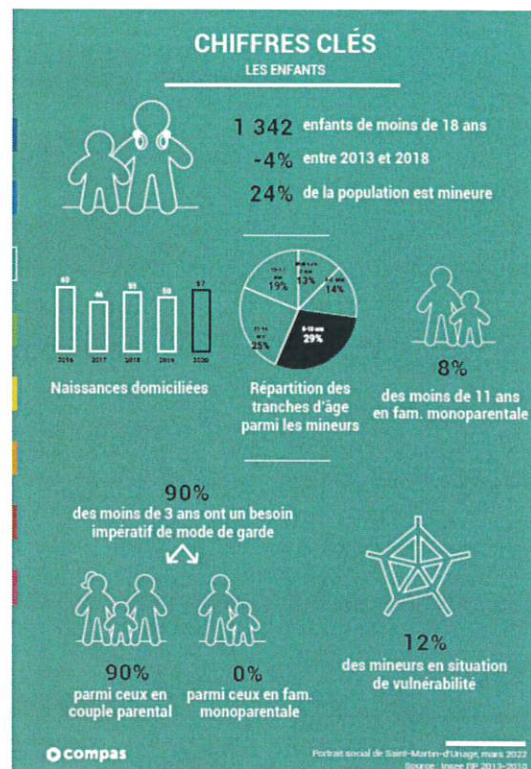
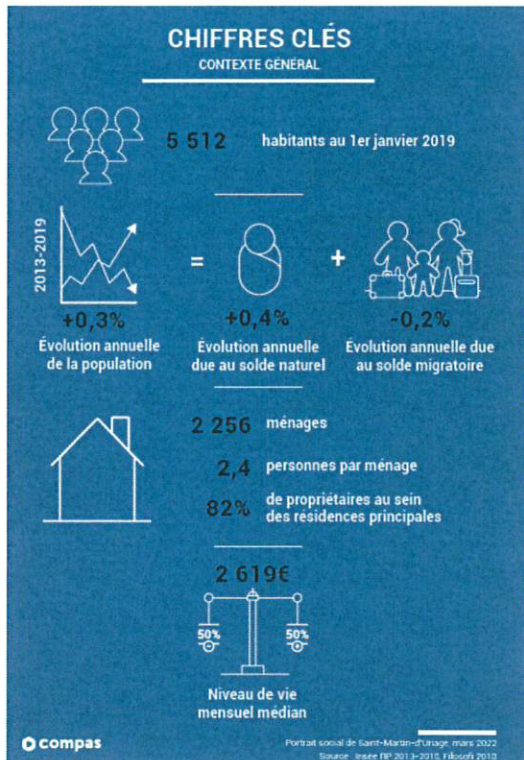
Une analyse des besoins sociaux a été réalisée par le cabinet Compas en mars 2022 pour le CCAS de la Commune de Saint Martin d'Uriage. (Les chiffres de l'étude sont ceux de l'INSEE - 20218/2019)

Une synthèse va être présentée ici. (Le rapport du cabinet Compas est disponible si besoin)



Saint Martin d'Uriage est situé à l'extrémité de la Communauté de Commune Le Grésivaudan. Le bassin de vie est composé de 11 communes.

Saint Martin d'Uriage est une petite commune, rurale, thermale et touristique de 5510 habitants en 2019, située à 15km de Grenoble. C'est l'une des 3 communes les plus peuplées du bassin de vie.



Fait remarquable à Saint Martin d'Uriage, le **nombre de familles avec enfants** est en baisse **-6,4 %** entre 2013 et 2018 contre **+0,3 %** pour la France métropolitaine.

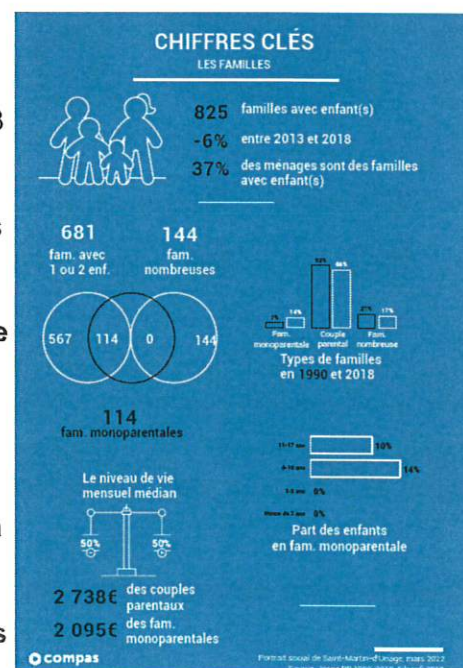
Les familles monoparentales sont assez peu représentées entre **13 et 16 %** contre **33 %** au niveau National.

**Les couples parentaux représentent 86 % de l'ensemble des familles.**

**87,4 % des couples parentaux sont bi actifs.**

A cela s'ajoute que **83 % des actifs travaillent hors de la commune.**

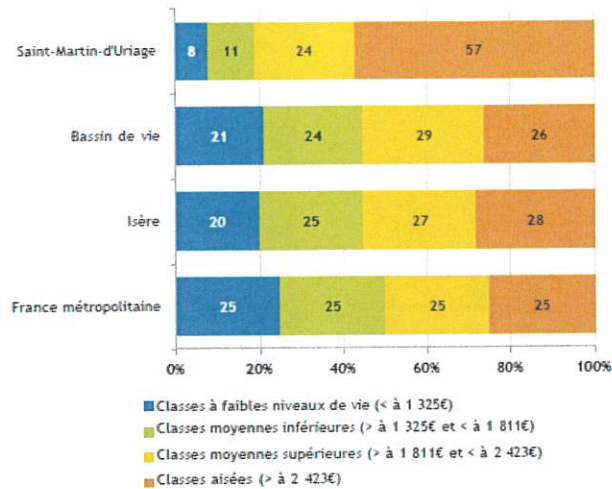
→ **le besoin de garde des enfants de moins de 3 ans est important**



Saint Martin d'Uriage se caractérise par un niveau de vie élevé 2619€ de niveau de vie mensuel médian contre 1811€ au niveau national. 57 % de la population est dite de classe aisée, contre 25 % au niveau National.

### Répartition des populations par classe de niveaux de vie

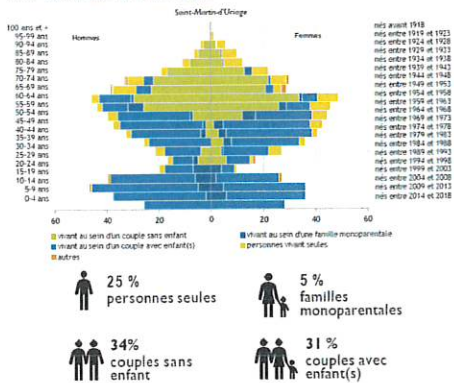
Source : Insee, Filosofi 2018 - Traitements © Compas



Parallèlement à cela, la population est vieillissante.

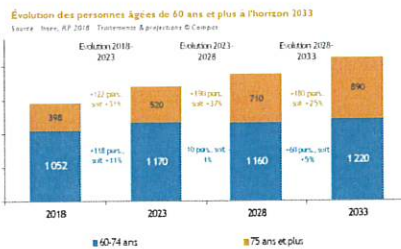
### Pyramide des âges de la population selon la situation familiale

Source : Insee, RP 2018 - Traitements © Compas



### LES SÉNIORES ET LE VIEILLESSEMENT

Une augmentation des séniors qui devrait se poursuivre dans les années à venir, particulièrement chez les 75 ans et plus



D'ici 2033 :  
 + 670 habitants  
 âgés de 60 ans  
 et plus à Saint-  
 Martin-d'Uriage

Enfin, concernant la typologie des logements, 84 % des logements sont des résidences principales avec une superficie supérieure à 100 m<sup>2</sup>.

Compte-tenu des prix des marchés financiers, l'accession à la propriété est complexe à Saint Martin d'Uriage pour des revenus modestes

### Compte-tenu de ces éléments de contexte :

✓ Le nombre de places en accueil collectif (72 places) est suffisant et adapté aux caractéristiques de la population. → évolution avec le transfert à la Communauté de Commune Le Grésivaudan ?

✓ La population étant vieillissante et l'accès à la propriété étant difficile → le nombre de places devra être régulièrement évalué

## **3.2 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs**

### **3.2.1 Partenaires de « sorties »**

L'idée est de rompre le rythme maison/crèche/maison. Cela permet également de découvrir l'enfant autrement que dans le quotidien de la structure. Pour des raisons de sécurité, il y a plus d'adultes présents, ce qui favorise des relations privilégiées et crée un climat de sécurité propice à la découverte.

Ces moments privilégiés tiennent à cœur l'ensemble de l'équipe qui n'hésite pas à s'investir dans l'intérêt des enfants.

#### Les promenades dans le parc d'Uriage, au marché

#### La bibliothèque

Pour des raisons de logistiques trop importantes, Les lutins ne se déplacent plus à la bibliothèque.

Le choix a été fait de faire « venir » la bibliothèque. Ainsi, tous les enfants de l'unité moyens-grands et quelques « bébés (séparés en 2 groupes) profitent de ce temps.

#### Les sorties à la ferme

L'équipe propose des activités sur le thème de la ferme et les plus grands de l'unité ( ceux qui partent à l'école) vont aller visiter un ferme. Cette sortie est ainsi la confrontation entre le réel et l'imaginaire. Toute l'équipe éducative participe à ce projet. Ces sorties exceptionnelles apportent une découverte des lieux, des animaux et des activités de la ferme.

Une mini-ferme pédagogique vient aussi à la crèche 1 ou 2 fois par an afin que tous les enfants de la structure puissent profiter de cette découverte privilégiée avec les animaux.

#### La caserne des pompiers

La visite de la caserne des pompiers : les enfants les plus grands ( partants à l'école) vont visiter la caserne et découvrir la lance à incendie, monter dans un camion... Les parents peuvent venir et accompagner leur enfant pour partager ce moment avec eux.

#### L'école

Une passerelle éducative a été mise en place pour permettre aux futurs écoliers de l'école des « petites maisons » de Saint Martin d'Uriage, d'aller découvrir ce lieu et de participer à un temps

de classe. Ce partenariat s'organise sur plusieurs matinées pour permettre à chacun d'y aller une fois.

### **3.2.2 Partenaires institutionnels**

Les partenaires institutionnels sont essentiellement le Département avec le service « Protection Maternel Infantile », la MSA et la CAF.

Une grande partie du partenariat est financier, notamment dans les conventions de prestations de service Unique versées par la CAF, et les appels à projets divers.

Pour autant, les conseillers CAF sont de réels soutiens et de très bons accompagnants pour la mise en place de projets, de réflexions autour des modes d'accueils ...

Le service PMI, au-delà du service de contrôle de la structure est aussi un interlocuteur avec qui des échanges autour de l'accompagnement éducatif sont qualitatifs et permettent d'améliorer les conditions d'accueil.

## **3.3 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement**

### La réunion de rentrée

A chaque rentrée, nous proposons aux familles, une réunion réunissant le personnel et les parents. A cette occasion, nous présentons notre projet dans ses grandes lignes, nous évoquons le quotidien avec les enfants, et nous informons les familles sur les divers temps forts de l'année à venir. C'est un moment d'échanges et de partages important.

Lors de cette réunion les parents élisent leurs représentants.

### Le conseil d'établissement

Une fois par an, les parents délégués, les directrices du multi-accueil, la coordinatrice ainsi qu'un élu à la petite enfance se réunissent afin de faire le point et d'échanger sur le fonctionnement de l'établissement. C'est un temps où les parents sont invités à exprimer leurs satisfactions et à faire des propositions sur des points qu'ils aimeraient voir évoluer.

### La participation aux temps festifs

Plusieurs fois par an, nous convions les parents à des temps festifs : à l'occasion des fêtes de fin d'année, lors de la participation à certaines sorties comme la visite de la caserne des pompiers, lors de la fête de fin d'année.

## **3.4 Les actions de soutien à la parentalité**

Le soutien à la parentalité peut se faire lors des transmissions du matin et du soir, lors des échanges avec les parents sur la journée de leur enfant mais aussi des sujets comme l'apprentissage de la propreté, l'alimentation, le sommeil...

En cas de besoin, des rendez-vous peuvent être pris avec la directrice ou des membres de l'équipe pour prendre le temps sur certains sujets.

Il est en projet de proposer dans l'année un « café des parents » qui seraient un temps d'échange le matin, entre les parents, la directrice et quelques professionnels.

### **3.5 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle**

L'accueil d'un enfant dans la structure sera favorisé dans la mesure où un des responsables légaux est inscrit dans un processus de réinsertion vers l'emploi.

Un rendez-vous devra être sollicité avec la directrice de la structure, en lien avec la responsable du service Petite Enfance, pour ajuster les modalités d'accueil aux besoins de la famille.

### **3.6 La démarche en faveur du développement durable**

Le service Petite Enfance s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Les activités manuelles sont largement réalisées avec du matériel de récupération, pas de commande en surplus, les quantités sont ajustées aux besoins.

Depuis 2025, les couches sont d'origine française.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



ID : 038-213804222-20250328-AG\_DEL2025\_013-DE



|         |          |
|---------|----------|
| Auteur  | SB       |
| Date    | 01/04/25 |
| Version |          |



santé  
famille  
retraite  
services



## Projet d'établissement

### Établissement d'accueil du jeune enfant Jardin d'enfants Educatif

#### l'établissement



Type et Nom de l'établissement : Jardin d'enfants - 216 allée des petites Maisons - 38410 Saint Martin d'Uriage

Nombre de places : 12

Nom de la structure gestionnaire : Mairie de Saint Martin d'Uriage

SIRET : 213 804 222 000 15

Cheffe de Pôle : Mme Maud Duchosal

Adresse : BP2 – Place de la Mairie – 38410 Saint Martin d'Uriage

Téléphone : 04 76 59 77 10      Mail : [maud.duchosal@mairie-smu.fr](mailto:maud.duchosal@mairie-smu.fr)

Date :

Cachet, signature

# Introduction

|          |   |           |
|----------|---|-----------|
| <b>1</b> | <b>Projet d'accueil.....</b>  | <b>3</b>  |
| 1.1      | Les prestations d'accueil proposées.....  | 3         |
| 1.2      | Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap.....                | 3         |
| 1.3      | Les compétences professionnelles mobilisées.....  | 4         |
| 1.3.1    | L'équipe et les intervenants.....   | 4         |
| 1.3.2    | Le travail d'équipe.....  | 5         |
| 1.3.3    | L'analyse des pratiques professionnelles et la formation.....   | 6         |
| 1.3.4    | L'accueil des stagiaires et des apprentis.....  | 6         |
| <b>2</b> | <b>Le projet pédagogique.....</b>   | <b>6</b>  |
| 2.1      | L'accueil.....  | 6         |
| 2.1.1    | Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation.....   | 6         |
| 2.1.2    | Pédagogie et aménagement de l'espace.....   | 8         |
| 2.2      | Le soin.....  | 9         |
| 2.2.1    | L'alimentation.....   | 9         |
| 2.2.2    | Le sommeil.....   | 10        |
| 2.2.3    | L'hygiène et les soins corporels.....   | 10        |
| 2.3      | Le développement, le bien-être et l'éveil.....  | 10        |
| 2.3.1    | Le jeu, les activités et l'approche culturelle et artistique.....   | 11        |
| 2.3.2    | L'égalité garçon – fille.....   | 13        |
| <b>3</b> | <b>Le projet social et le développement durable.....</b>  | <b>13</b> |
| 3.1      | Contexte socio démographique, géographique & historique.....  | 13        |
| 3.2      | Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs..... | 16        |
| 3.2.1    | Partenaires de « sorties ».....   | 16        |
| 3.2.2    | Partenaires institutionnels.....  | 17        |
| 3.3      | Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement.....  | 18        |
| 3.4      | Les actions de soutien à la parentalité.....  | 18        |
| 3.5      | Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.....            | 19        |
| 3.6      | La démarche en faveur du développement durable.....   | 19        |



# Introduction

## Se référant

- au code de Santé publique, Chapitre IV Établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans / section 3 / article R2324-16 à R2324- 48,
- à la circulaire de la CNAF PSU 2014-0019, 20219-005 et à l'IT 2022-126,
- aux décrets
- au décret n° 2022-1772 du 30 décembre 2022 relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux établissements d'accueil de jeunes enfants et aux comités départementaux des services aux familles,
- au décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,
- au décret n°2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique (deuxième partie : Décrets en Conseil d'État).

## 1 Projet d'accueil

---

### 1.1 Les prestations d'accueil proposées

Au sein du Jardin d'enfants, plusieurs accueils sont proposés :

L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. (La notion de récurrence est associée à une régularité et non pas à une durée).

L'accueil est occasionnel lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents.

L'accueil est considéré comme urgent lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés. Il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil. Exemples : difficulté inattendue nécessitant une réactivité immédiate, préconisation ASE, PMI, hospitalisation urgente, décès, ...

Cet accueil doit être limité dans le temps, (1 mois renouvelable 2 fois), pour permettre à la famille de s'organiser.

Toute situation particulière sera étudiée de manière collégiale entre le Relais Petite Enfance, la direction des structures et la responsable du service petite enfance.

### 1.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

Les modalités d'accueil d'enfant porteur de handicap sont précisées dans le règlement de fonctionnement.

Les possibilités d'accueils proposés seront définies en concertation avec les besoins de la famille.

En fonction du besoin, (reconnaissance par la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées), un sur-encadrement peut être organisé pour faciliter l'intégration de l'enfant porteur de handicap.

Un soutien de la CAF peut être sollicité pour l'accompagnement et la mise en place de protocoles particuliers (aménagement des espaces, personnel supplémentaire, matériel spécifique, ...)

En fonction de l'état de santé, un Protocole d'Accueil Individualisé pourra être mis en place (certificat médical à l'appui) en lien avec le Référent Santé Accueil Inclusif.

## **1.3 Les compétences professionnelles mobilisées**

### **1.3.1 L'équipe et les intervenants**

Les références réglementaires se trouvent dans le décret 2021-1131 du 30 août 2021 et précisément pour :

- l'encadrement : Art R2324-46-4, Art R2324-42, Art R2324-43-1
- les infirmières / Puéricultrices : Art R 2324-40
- les EJE : Art R 2324-41
- le RSAI : Art R 2324-39
- la direction : Art R 2324-34 à 35

➔ L'encadrement du Jardin d'enfants répond aux taux d'encadrement d'1 professionnel pour 6 enfants

➔ La composition de l'équipe vise à respecter 40 % de personnel diplômé et 60 % de personnel qualifié

La direction de l'équipement est assurée par une directrice Éducatrice de Jeunes Enfants à 0,5 ETP

La directrice est garante de la mise en œuvre de la charte d'accueil du jeune enfant et du projet pédagogique.

La directrice assure :

- le management de l'équipe d'encadrement et d'entretien,
- l'accompagnement des enfants et de leur famille,
- la gestion administrative et financière de la structure,
- participe et anime la commission d'attribution des places.

La direction travaille en collaboration étroite avec la responsable du service petite enfance, les autres services municipaux et les autres directrices des crèches de Saint Martin d'Uriage.

L'équipe est composée d'une équipe d'encadrement et d'une personne pour l'encadrement des locaux :

### **pour l'encadrement des enfants :**

1 APU à temps non complet à 0,8 ETP

1 APU à temps non complet à 0,70 ETP

1 CAP « petite enfance » à 1 ETP

1 CAP « petite enfance » à temps non complet à 0,8 ETP

1 CAP « petite enfance » à temps non complet à 0,7 ETP

1 poste pour accompagnement spécifique d'enfants en situation de handicap à 1 ETP

### **pour l'entretien :**

Une personne assure l'entretien quotidien des locaux hors heures de fonctionnement de la structure. Elle est à temps non complet à 0,25 ETP.

### **pour la restauration :**

liaison chaude avec la restauration scolaire de la commune.

liaison froide avec la société « API » (mercredis et vacances scolaires).

### **L'ensemble de l'équipe représente un total de 7 personnes.**

La fonction de **Référent Santé Accueil Inclusif** est assurée par la directrice adjointe, infirmière puéricultrice. Son temps de travail dédié à cette fonction est de 0,10 ETP pour l'ensemble des structures.

## **1.3.2 Le travail d'équipe**

### **La communication:**

L'accueil de l'enfant et de sa famille nécessite une bonne communication et une transmission orale et écrite des informations au sein de l'équipe. Cela induit une cohésion des pratiques éducatives. Plusieurs outils ont été mis en place par l'équipe pour se transmettre au mieux les informations.

### **Les différentes réunions :**

Afin de réfléchir et de réajuster les pratiques communes, des temps formels sont organisés.

- *Réunions d'équipe* : L'ensemble de l'équipe argumente, réfléchit autour des pratiques, des projets et de l'organisation de la structure.
- *Journée pédagogique* : Sur une journée complète, l'équipe travaille et réfléchit sur les pratiques, les projets, l'aménagement de l'espace, l'organisation de la structure et des professionnels... Nous avons actuellement 3 journées pédagogiques dans l'année. C'est aussi des journées où l'équipe peut avoir une formation proposée par un intervenant extérieur sur un thème précis.

### 1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

*Analyse de la pratique* : Une intervenante, « grandi Ose » intervient 10 heures par an, soit 5 séances de 2h en équipe complète. Les séances sont organisées le soir de 18h à 20h à raison d'une fois tous les 2 mois, 2 autres sur l'année sont organisées en « observation » en journée durée 1h30. Cela permet d'illustrer des cas pratiques.

Cette intervenant est Éducatrice de Jeunes Enfants et s'adresse à l'ensemble de la l'équipe, hormis la direction.

L'équipe de direction, en lien avec les autres directrices de structures, se voit aussi proposer des séances d'analyse de la pratique à raison de 6 séances de 1h30 tout au long de l'année. L'intervenante est psychologue.

En plus de ces temps d'analyse de la pratique, les agents bénéficient de formation au CNFPT ou en interne.

À l'occasion des journées pédagogiques des formations peuvent être dispensées (communication non violente, itinérance ludique, ... )

### 1.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis

Tout au long de l'année, la structure accueille des stagiaires de différents cursus de formation. A la fois des stages d'observation dans le cadre des programmes de découverte des métiers aux collègues, des stages d'élèves éducateurs de jeunes enfant, formation CAP, ...

Des stagiaires en contrat de professionnalisation sont aussi accueillis. Dans ce cas, le stagiaire a la possibilité de découvrir les 3 structures d'accueil du jeune enfant de Saint Martin d'Uriage.

L'équipe forme ces futurs professionnels. Cet accueil amène un regard nouveau sur les formations et permet aux professionnels de réinterroger leurs pratiques. Cela permet aussi de valoriser les métiers de la petite enfance, de favoriser la création d'un réseau de professionnels.

## 2 Le projet pédagogique

---

### 2.1 L'accueil

#### 2.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation

**L'objectif principal** du jardin d'enfants éducatif est d'accompagner les débuts de la **socialisation** et de tendre à l'**autonomie**, en respectant son **rythme** et de **ses besoins propres**.

Ceci dans un cadre **sécurisant** et **bienveillant**.

#### La préinscription, la commission, l'inscription

Le premier contact avec la famille a lieu lors de la préinscription de l'enfant. La directrice reçoit le ou les parents pour un temps d'échange durant lequel, nous essayons de comprendre au mieux la

demande des familles. A cette occasion, une visite de la structure est possible afin que parents et enfant, si possible, aient un premier aperçu du lieu qui va les accueillir.

La commission a lieu une fois par an (2 le cas échéant) afin d'attribuer les places disponibles aux familles pré-inscrites.

Un deuxième rendez-vous a lieu lors de l'inscription définitive, et de la mise en place de la période d'adaptation de l'enfant.

Un contrat est ensuite établi entre la structure et la famille.

### L'adaptation

L'adaptation est un temps d'accueil de l'enfant avec ses parents. C'est le premier lien avec l'équipe et le lieu.

Cette période d'adaptation est nécessaire pour favoriser l'arrivée au jardin d'enfants.

Ce temps est organisé avec les parents lors de l'inscription définitive. Lors de la première rencontre, parents et professionnels échangent sur les habitudes de vie pour mieux connaître les besoins de l'enfant et adapter la prise en charge individuelle. Le professionnel présente le fonctionnement de la structure à la famille pour offrir à la famille une vision du quotidien de leur enfant. Le professionnel veille à transmettre les informations à l'ensemble de l'équipe afin de garantir une continuité dans la prise en charge de l'enfant

Il est demandé aux parents de rester 2h avec l'enfant lors de la première visite. Ainsi il va pouvoir rencontrer les professionnels et faire connaissance avec les enfants et la structure.

De plus ce temps permet de remplir une fiche d'accueil détaillant les habitudes et la culture de l'enfant.

Le planning s'effectue donc de la façon suivante :

- L'enfant est accueilli 2h avec un ou ses deux parents.
- L'enfant reste 2h seul .
- Matinée et ajout du repas .
- Matinée et ajout du repas et de la sieste .
- Puis journée complète .

Ce temps pourra être prolongé selon les besoins de l'enfant .

Ce temps est fondamental pour instaurer une relation de confiance entre les familles, l'équipe et l'enfant.

Un « **mur des familles** » est mis en place en début d'année (après transmission de photos apportées, regroupant les proches de l'enfant). Ce support permet à l'enfant de se rassurer et d'échanger avec les autres enfants (communication, présentation...).

**Un mur des doudous :** le doudou est un objet transitionnel qui permet à l'enfant d'avoir un repère « matériel » entre sa maison et son lieu de garde.

Ce « mur » en tissus , constitué de pochettes individuelles, offre aux enfants la possibilité de ranger leur doudou (et tétine) au cœur de la pièce de vie, d'être réconforté si besoin, et de s'en détacher progressivement.

### L'accueil du matin et du soir : Séparations

Les professionnels accueillent les enfants et leurs familles dans le hall d'entrée ou dans la pièce de vie unique du jardin d'enfants éducatif.

Un temps de « jeu libre » (sous le regard bienveillant des professionnels) est proposé de 8h00 à 9h30. Durant cet accueil, un temps d'échanges dit « de transmission » entre la famille et l'équipe est effectué. Il est primordial.

En effet, les informations recueillies vont permettre à l'équipe d'adapter la journée de l'enfant. Il s'agit d'éléments sur son bien-être, son sommeil, sur des changements ou d'autres informations utiles. Ces échanges favorisent une continuité éducative entre le jardin d'enfants éducatif et la maison. Lors de la séparation, nous accompagnons les enfants qui en ont besoin à dire au revoir à leurs parents. Nous entourons ce moment par des paroles et des gestes adaptés à chacun. L'objet transitionnel, la sucette et/ou le doudou, peuvent être utilisés pour réconforter l'enfant.

Au cours de la journée, les professionnels notent sur une feuille de transmission individuelle toutes les informations utiles concernant l'enfant. Il s'agit de raconter sa journée en parlant du repas, du sommeil mais aussi des activités faites et des anecdotes.

### 2.1.2 Pédagogie et aménagement de l'espace

Le jardin d'enfants éducatif est composé d'une pièce de vie unique et polyvalente, d'un dortoir, d'une salle de bain et d'une « tisanerie » qui sert d'espace à réceptionner, préparer et distribuer les repas. Nous bénéficions d'un grand jardin (plus un jardin potager) et d'un espace sous préau. En période estivale, il nous arrive d'effectuer l'accueil en extérieur afin de profiter de la fraîcheur matinale.

L'écoute est une pratique que les professionnels utilisent pour prendre en charge chaque enfant de façon individuelle. Les enfants ont la capacité de s'exprimer. Pour les plus jeunes, les pleurs, les vocalises ont une signification que les professionnels décryptent pour répondre aux besoins. Mais il s'agit aussi de percevoir les réactions de l'enfant, les signes corporels, les modes de communication comportementales (morsures, griffures, tapes,...). Ils nous indiquent l'état de l'enfant que ce soit la fatigue, la faim ou, l'éveil, l'envie de jouer et d'interagir, de communiquer. Lorsque l'enfant commence à acquérir la parole, l'écoute attentive et le dialogue sont importants pour favoriser l'expression et le développement du langage. L'observation est un outil primordial dont disposent les professionnels pour percevoir ce que renvoient les enfants et qui informe sur leur état mais aussi leur stade de développement.

L'observation est aussi une source d'échange entre les professionnels afin d'adapter les pratiques et renforcer la cohésion d'équipe. Le croisement des regards de l'équipe pluridisciplinaire apporte une vision globale du développement de l'enfant.

La curiosité permet à l'enfant de découvrir son environnement et grandir. Les jeux proposés et les activités vont permettre d'aiguiser cette curiosité. A l'aide de l'écoute, de l'observation et des connaissances, l'équipe propose des temps adaptés par petit groupe ou de façon collective pour favoriser l'éveil de chaque enfant.

L'environnement est créé de telle sorte à offrir aux enfants les conditions favorables à son évolution. Ainsi, la pièce de vie est aménagée à leur hauteur et les professionnels se posent à leur niveau. L'enfant est un être doté de capacités et avide de connaissances. Par sa curiosité, il va découvrir le monde qui l'entoure. En tant que lieu d'accueil de la petite enfance, nous apportons à l'enfant les outils pour lui permettre de grandir dans les meilleures conditions. L'aménagement de l'espace a été créé de telle sorte à favoriser la mise en place du jeu libre, des activités dirigées, mais aussi de permettre à l'enfant d'observer et de rêver.

Dans toutes les activités d'éveils, les professionnels adoptent différentes attitudes et postures :

« Jouer avec » : Il s'agit par ce positionnement de participer avec l'enfant à un jeu, une activité et l'encourager dans son développement.

« Faire jouer » : Cela équivaut à proposer et accompagner l'enfant dans des activités avec des règles précises.

« Donner à jouer » : Créer un environnement propice au jeu.

« Laisser jouer » : Dans cette posture, le professionnel peut observer l'enfant dans le jeu et repérer ses évolutions. C'est également pour l'enfant le moment de jouer en toute autonomie et sérénité grâce à la présence et le regard de l'adulte.

## 2.2 Le soin

C'est un élément essentiel du bien-être et de l'autonomie de l'enfant.

L'acquisition de la propreté est amenée dans le respect de la maturation physiologique et psychologique.

L'enfant doit être prêt. L'apprentissage de la propreté est abordé avec les parents.

Plusieurs passages aux WC sont proposés dans la journée pour limiter les fuites. Progressivement l'enfant apprend à demander de lui-même.

Le change est accompagné d'une communication rassurante pour le bien-être de l'enfant. Il permet de répondre aux nécessités d'hygiène du quotidien.

Avant la sieste, l'enfant est invité à prendre une panière avec son étiquette à son prénom et se déshabiller (l'adulte est là pour aider si besoin). Il apprendra dans le temps à développer son autonomie.

### 2.2.1 L'alimentation

La restauration est assurée par deux sources différentes : les repas sont livrés par un établissement privé en liaison froide, avec la société « API » les mercredis et vacances scolaires, et en liaison chaude par le restaurant scolaire se situant à 150 mètres du jardin d'enfants éducatif, les repas sont également livrés.

Ils sont élaborés en lien avec une diététicienne et le responsable du restaurant scolaire.

Les menus sont affichés à l'entrée afin que les parents puissent équilibrer le repas du soir.

Les enfants s'installent à table sur du mobilier adapté vers 11h30.

Le groupe d'enfants est réparti sur 2 petites tables séparées à raison de 6 enfants par tables .

Les professionnelles s'installent avec les enfants et partagent leur propre repas en leur compagnie. Ceci est un choix du projets pédagogique, pour développer un moment convivial et d'échange (accompagner l'enfant tout au long du repas, aider si besoin, comparer nos assiettes...).

Avant de servir les assiettes, le plat est présenté aux enfants. Petit à petit, ils sont sollicités pour se servir seul, ainsi ils sont responsabilisés et gagnent en autonomie.

Les enfants sont encouragés à goûter chaque plat mais ne sont pas forcés de manger. C'est en ce sens qu'ils renforcent diverses règles de vie en collectivité durant ce temps.

Le repas est un moment essentiel dans la socialisation de l'enfant, c'est un moment convivial d'échange de découverte où les interactions, les échanges et le dialogue sont privilégiés. l'enfant apprend à dire : « merci », « s'il te plaît », à attendre son tour et commence à se servir seul.

Le goûter se déroule en général aux environs de 16h, dans les mêmes conditions que le repas, parfois dans le jardin.

En fin de repas, l'enfant se débarbouille seul ou avec l'aide de l'adulte.

### 2.2.2 Le sommeil

Après le repas, le temps de jeu libre et de change sont des repères temporels qui annoncent la sieste.

Afin de préparer les enfants au coucher, un temps calme est proposé (musique douce, une petite histoire, petits auto-massages du visage...), sans oublier, selon les habitudes de chaque enfants : objet transitionnel (doudou, sucette).

Le dortoir est une pièce unique (agrandie par un rideau occultant) où sont mis en place les 12 couchettes. Une sieste est proposée après le repas pour tous, au minimum un temps de repos.

Le rythme de chacun est respecté.

L'enfant retrouve son doudou, sa sucette, son lit ainsi que son étiquette qui détermine sa place, même s'il ne vient pas tous les jours. Chaque enfant dispose de son lit qui peut être partagé en alternance pour ceux qui ne viennent pas tous les jours. Les lits sont personnalisés avec des étiquettes (prénom + animal associé) que l'enfant retrouve aussi sur la panière qui sert à ranger ses vêtements avant la sieste.

Les enfants font une seule sieste l'après-midi.

L'équipe prend le temps de coucher chaque enfant et si cela est nécessaire, reste près de lui le temps qu'il s'endorme.

Le temps de la sieste prépare au sommeil du soir. Il régule la nervosité de l'enfant. Il est un élément indispensable à son développement, il est source d'énergie et de croissance.

Une professionnelle reste tout au long de la sieste dans le dortoir afin de rassurer par sa présence et parer au moindre petit cauchemar éventuel.

Afin de respecter au mieux le rythme de chaque enfant, les premiers réveillés sont levés discrètement, puis une fois changés et habillés, une récréation ou un temps à la ludothèque est proposé afin de respecter la quiétude des autres. Nous bénéficions aussi d'un petit espace aménagé ludique ( hall d'entrée ) sans oublier le plateau avec les verres individuels pour penser à bien s'hydrater tout au long de la journée !

### 2.2.3 L'hygiène et les soins corporels

Dans la salle de change, le mobilier est adapté, avec des escaliers pour monter sur le tapis de change et des toilettes d'enfants, ce qui favorise leur autonomie.

Pour que l'enfant se sente en sécurité, le professionnel prend le temps de lui annoncer le soin qui va suivre. Le change, au-delà d'un geste d'hygiène et de confort, est un moment d'échange: le professionnel explique à l'enfant, les soins qu'il va lui prodiguer. L'enfant est sollicité pour être acteur de ce moment en fonction de ses capacités et devenir plus autonome.

En ce qui concerne l'acquisition de la propreté, les parents, en tant que premier éducateur de leur enfant, sont à l'initiative de cette étape. Dans un souci de continuité éducative, l'équipe lui proposera également le pot ou les toilettes.

C'est une période importante qui doit se faire en douceur.

## 2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil

### **Le développement des compétences psychosociales :**

L'équipe accompagne au quotidien la gestions des émotions avec professionnalisme et bienveillance.



Quelque soit la météo nous proposons systématiquement un temps de jeu à l'extérieur sous couvert des recommandations de la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

L'enfant est accueilli de façon individualisée. La structure participe à l'inclusion d'enfants en situation de handicap et est formé pour en accueillir , avec une embauche d'une personne en renfort si besoin.

A l'arrivée , les professionnels parlent à l'enfant le rassure et lui apprennent à dire bonjour (aux copains et aux adultes présents).

Les informations importantes transmises par la famille sont notées afin que toute l'équipe puisse être au courant.

Au départ de l'enfant,les éléments importants de la journée sont transmis aux parents (ou personne venant le récupérer) .

La directrice reste disponible pour recevoir sur rendez-vous les parents qui le désirent pour faire le point sur la vie de enfants au Jardin d'enfants ou en cas de besoins spécifiques.

### **Journée type :**

De 8h00 à 9h00 environ : accueil des enfants.

9h30 : regroupement, histoires, contes ...

10h00 : passage collectif aux toilettes change, lavage des mains.

10h15 : chansons et comptines.

On s'hydrate avec un verres d'eau (individualisé), un plateau nous accompagne en extérieur si besoin.

10h30 : ateliers divers, récréation (et/ou en alternance).

11h30 : passage aux toilettes, lavage de mains puis repas.

12h30 : changes, préparation à la sieste. Jeux libre et temps calme.

13h00 : sieste.

14h30 : lever progressif des enfants.

15h00 : jeux en extérieur ou ludothèque ou hall aménagé.

16h00 : goûter.

16h30 : premier départ pour les uns, jeux calmes ou activités, histoires pour les autres.

17h50 : derniers départs.

18h00 : fermeture de la structure.

### **2.3.1 Le jeu, les activités et l'approche culturelle et artistique**

Le jeu est une activité fondamentale dans la vie de l'enfant qui doit en être acteur. Il est le principal mode d'apprentissage.

Des activités correspondantes aux différents besoins et capacités de l'enfant sont proposés quotidiennement : ateliers artistiques, motricité, éveil musical, activités autour du langage,... Les enfants ont le choix de leurs activités, elles ne sont pas imposées. Plusieurs possibilités s'offrent à eux.

#### **Les jeux libres, spontanés**

Laisser les enfants jouer librement leur permet de se construire, de grandir et de développer leur autonomie. Ils peuvent imiter et rejouer à souhait des situations de leur quotidien. De nombreux jeux et des espaces définis sont à disposition des enfants. La salle est agencée en plusieurs petits espaces dédiés à certains types de jeux (symbolique, assemblage, ...) de manière à ce que chaque enfant puisse s'installer avec le jeu qu'il souhaite.

Des espaces de jeux « repères » sont en place afin que les enfants retrouvent chaque jour leurs jeux thématiques. une partie des jeux est entreposée dans des boites accessibles en jeux libres avec la photo collée sur celles-ci. Les enfants peuvent ainsi jouer, puis ranger plus facilement.

L'adulte est présent et réponds si besoin aux sollicitations de l'enfant tout en restant observateur.

### **Objectifs et moyens pédagogiques :**

Les différents projets de la structure se développent autour :

- De la socialisation.
- De l'accompagnement à l'autonomie et à la gestion des émotions.
- Du développement du langage.
- De l'apprentissage de la propreté.
- De l'éducation motrice, éveil sensoriel...

D'autres espaces changent tout au long de la journée pour créer un intérêt nouveau.

### **Les activités dirigées**

Un cadre est établi lors de la mise en place d'un jeu ou d'un atelier. La présence de l'adulte est indispensable pour expliquer les règles, le fonctionnement et pour accompagner l'enfant dans ses découvertes. Ces activités contribuent aussi à l'apprentissage des règles de vie en groupe : la présence de l'autre, la patience, le respect...

### **Le droit à l'oisiveté**

L'aménagement de l'espace laisse aussi la possibilité à l'enfant de « ne rien faire ». Ce temps de rêve et d'observation est indispensable à l'enfant pour son développement. Avec des journées rythmées et parfois intenses, il est important que l'enfant puisse « se poser » et « se reposer » quand il le souhaite.

Une petite cabane en bois faite « maison » ainsi que l'espace canapé /lecture servent à ces temps calmes.

Le jardin d'enfants éducatif est un lieu collectif au sein duquel les enfants sont amenés à partager les « jeux » mais aussi l'attention des professionnels. C'est un espace de socialisation où chacun apprend à découvrir son environnement et rencontrer les autres sous le regard bienveillant des professionnels.

### **Les temps festifs**

Ces temps exceptionnels ponctuent la plupart des périodes de fête de l'année. Ce sont des moments conviviaux, d'échanges et de partage entre enfants et professionnels. Les parents peuvent être invités à participer.

- Le goûter de Noël : Les parents sont invités à partager un moment avec leur enfant et les professionnels pour déguster les spécialités amenées par chacun.
- Le repas de Noël : Autour d'une table, enfants et professionnels savourent ensemble le repas de Noël.
- La chandeleur : la pâte à crêpes est préparée avec les enfants puis cuite durant la sieste. La dégustation au moment du goûter est très appréciée !
- Le Carnaval : C'est l'occasion pour tout le monde de se déguiser et de défiler dans les rues de la commune.

- Fête de fin d'année ou kermesse : Un après midi festif d'échanges entre parents, enfants et professionnels sur l'année qui se termine. Photos, chansons, différents ateliers sont proposés et/ou petits spectacles peuvent être partagés.

### 2.3.2 L'égalité garçon – fille

L'égalité et la charte d'accueil du jeune enfant suppose que tous les enfants soient traités et stimulés de la même manière, peu importe leur genre (fille ou garçon). L'égalité suppose aussi que tous les enfants ont les mêmes droits et les mêmes possibilités dans la vie.

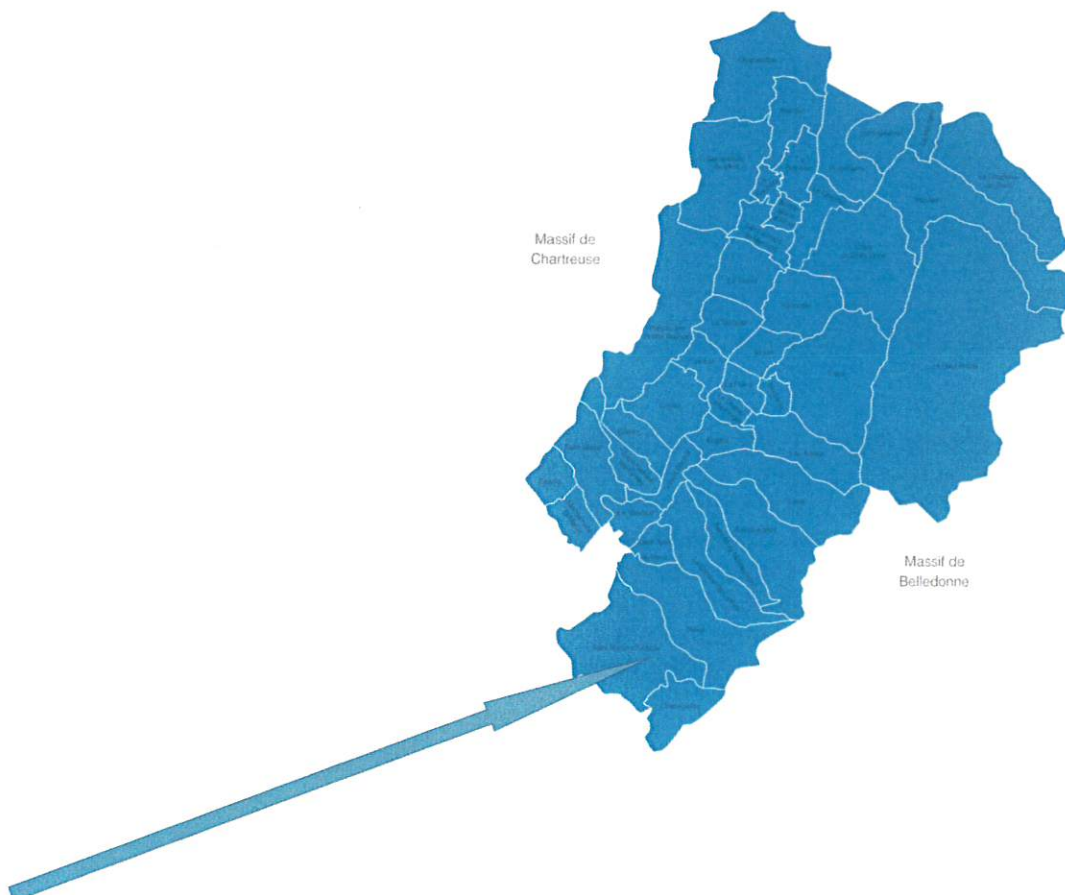
Aucune limite, ni possibilité de jeux ou d'activité n'est proposée ou orientée en fonction du genre.

Les espaces de jeux sont organisés indépendamment du genre, mais plutôt par thèmes, fonction, (symbolique, construction, ...)

## 3 Le projet social et le développement durable

### 3.1 Contexte socio démographique, géographique & historique

Le contexte géographie et institutionnel est en cours de changement. En effet, le service Petite Enfance va être transféré à la Communauté de Commune Le Grésivaudan.



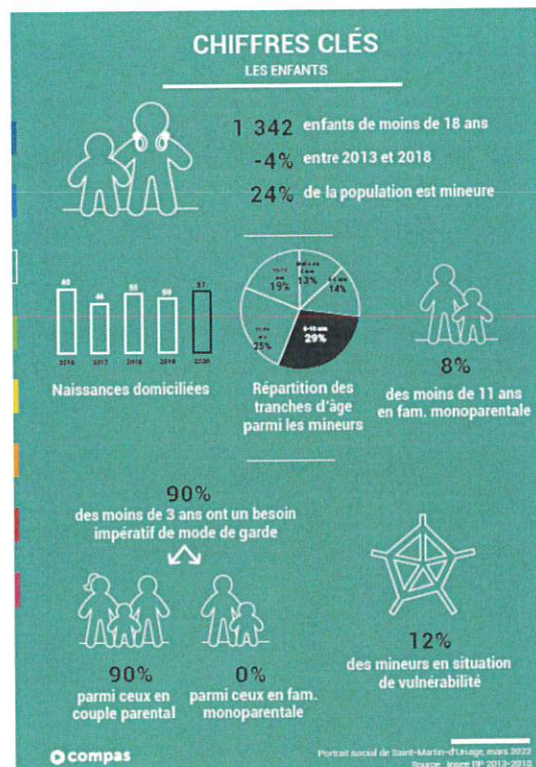
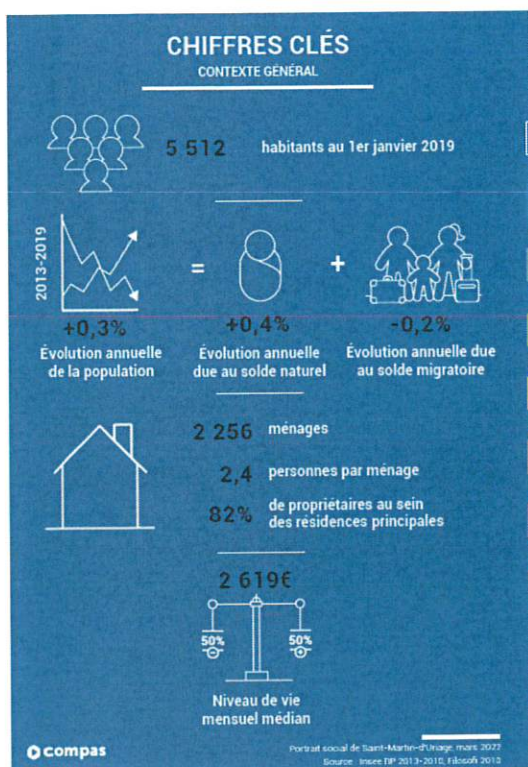
Le contexte territorial va donc être plus large. Aussi les projets d'établissement vont évoluer afin de s'inscrire dans le projet politique « petite enfance » de la Communauté de Commune Le Grésivaudan.

Une analyse des besoins sociaux a été réalisée par le cabinet Compas en mars 2022 pour le CCAS de la Commune de Saint Martin d'Uriage. (Les chiffres de l'étude sont ceux de l'INSEE - 20218/2019)

Une synthèse va être présentée ici. (Le rapport du cabinet Compas est disponible si besoin)

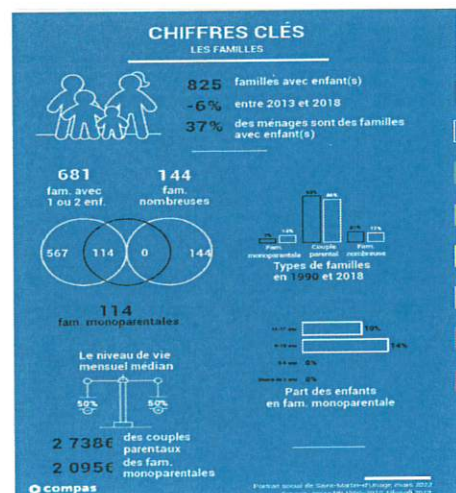
Saint Martin d'Uriage est situé à l'extrémité de la Communauté de Commune Le Grésivaudan. Le bassin de vie est composé de 11 communes.

Saint Martin d'Uriage est une petite commune, rurale, thermale et touristique de 5510 habitants en 2019, située à 15km de Grenoble. C'est l'une des 3 communes les plus peuplées du bassin de vie.



Fait remarquable à Saint Martin d'Uriage, le nombre de familles avec enfants est en baisse -6,4 % entre 2013 et 2018 contre +0,3 % pour la France métropolitaine. Les familles monoparentales sont assez peu représentées entre 13 et 16 % contre 33 % au niveau National. Les couples parentaux représentent 86 % de l'ensemble des familles. 87,4 % des couples parentaux sont bi actifs. A cela s'ajoute que 83 % des actifs travaillent hors de la commune.

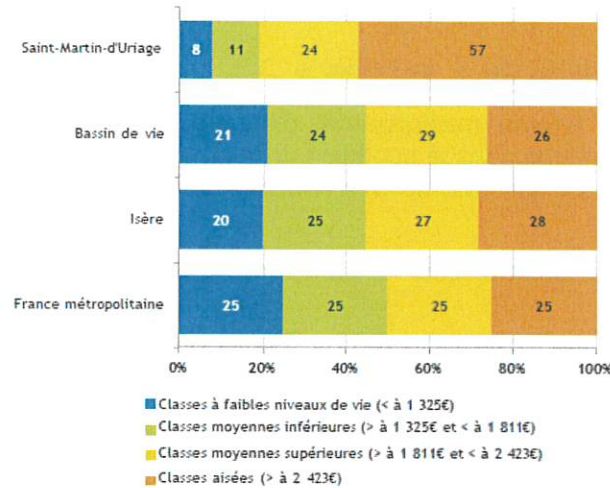
→ le besoin de garde des enfants de moins de 3 ans est important



Saint Martin d'Uriage se caractérise par un niveau de vie élevé 2619€ de niveau de vie mensuel médian contre 1811€ au niveau national. 57 % de la population est dite de classe aisée, contre 25 % au niveau National.

### Répartition des populations par classe de niveaux de vie

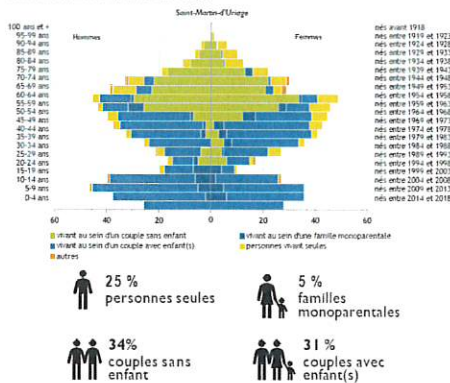
Source : Insee, Filosofi 2018 - Traitements © Compas



Parallèlement à cela, la population est vieillissante.

### Pyramide des âges de la population selon la situation familiale

Source : Insee, RP 2018 - Traitements © Compas

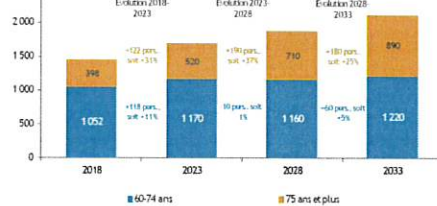


### LES SÉNIORES ET LE VIEILLISSEMENT

Une augmentation des séniors qui devrait se poursuivre dans les années à venir, particulièrement chez les 75 ans et plus

Évolution des personnes âgées de 60 ans et plus à l'horizon 2033

Source : Insee, RP 2018 - Traitements & projections © Compas



D'ici 2033 :  
 + 670 habitants  
 âgés de 60 ans  
 et plus à Saint-  
 Martin-d'Uriage

Enfin, concernant la typologie des logements, 84 % des logements sont des résidences principales avec une superficie supérieure à 100 m<sup>2</sup>.

Compte-tenu des prix des marchés financiers, l'accès à la propriété est complexe à Saint Martin d'Uriage pour des revenus modestes

### Compte-tenu de ces éléments de contexte :

✓ Le nombre de places en accueil collectif (72 places) est suffisant et adapté aux caractéristiques de la population. → évolution avec le transfert à la Communauté de Commune Le Grésivaudan ?

✓ La population étant vieillissante et l'accès à la propriété étant difficile → le nombre de places devra être régulièrement évalué

## **3.2 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs.**

### **3.2.1 Partenaires de « sorties »**

L'idée est de rompre le rythme maison/jardin d'enfants/maison. Cela permet également de découvrir l'enfant autrement que dans le quotidien de la structure. Pour des raisons de sécurité, il y a plus d'adultes présents ce qui favorise des relations privilégier et créer un climat de sécurité propice à la découverte.

Ces moments privilégiés tiennent à cœur l'ensemble de l'équipe qui n'hésite pas à s'investir dans l'intérêt des enfants.

Les activités et sorties à l'extérieur de la structure :

Le jardin d'enfants éducatif, de part sa situation géographique « centrale » est bien situé, ce qui facilite l'accès au gymnase, à la bibliothèque, à la résidence « autonomie » des personnes âgées.

De nombreuses sorties et partenariats ont organisées en seconde partie d'année :

- partenariat sur des thématiques culturelles et pique-nique avec la crèche de Chamrousse.
- sortie à la ferme.
- sortie à la boulangerie.
- visite de la caserne des pompiers de secteur (Vaulnavey-le-Haut).
- participations à certains festivals selon les années...

Voici quelques exemples détaillés de sorties et partenariats :

#### La bibliothèque

Un planning est établi en début d'année pour organiser les séances en alternance au jardin d'enfants éducatif et à la bibliothèque. Ces temps permettent un renouvellement régulier des livres empruntés, des lectures thématiques (par saisons, personnage « loup »...).

#### La ludothèque

Cet espace, attenant à notre structure, fait parti du fonctionnement du jardin d'enfants éducatif depuis son ouverture en 2003. En effet, notre pièce de vie unique (séparée du dortoir par un rideau occultant) ne permet pas de préserver le sommeil des enfants ayant un besoin plus important que d'autres. Par mauvais temps, il est nécessaire de pouvoir mener une partie du groupe dans cet espace, qui offre de surcroit un espace de jeu varié.

En effet, les nouveaux jeux favorisent la curiosité des enfants et permet de diversifier les outils pédagogiques.

### Le festival « p'tits mots, p'tits mômes » ou « d'un bout à l'autre »

Ces spectacles adaptés aux jeunes enfants favorisent une ouverture culturelle et artistique. C'est l'occasion de sortir de la structure, de découvrir un nouveau lieu ou d'accueillir un spectacle au sein de nos propres structures et de profiter d'un bon moment.

### Les sorties à la ferme

Cette sortie permet la confrontation entre le réel et l'imaginaire. Lors de lectures ou de jeux (puzzles...) cette thématique revient souvent dans le quotidien.

Toute l'équipe éducative participe à ce projet. Ces sorties exceptionnelles apportent une découverte des lieux, des animaux et des activités de la ferme.

### L'école

Une passerelle éducative a été mise en place pour permettre aux futurs écoliers de Saint Martin d'Uriage, d'aller dans leur nouvelle école et de participer à un temps de classe. Ce partenariat s'organise sur plusieurs matinées pour permettre à chacun d'y aller une fois.

### Le parc du château de Vizille

Cette sortie est parfois organisée en fin d'année. C'est un moment convivial avec beaucoup d'interactions et d'échanges entre enfants, parents et professionnels. L'intérêt est également d'aller à la rencontre des animaux du parc. Tout le monde partage un pique-nique suivi d'un temps calme, des temps de jeux, de chansons et des rires.

## **3.2.2 Partenaires institutionnels**

Les partenaires institutionnels sont essentiellement le Département avec le service « Protection Maternel Infantile », la MSA et la CAF.

Une grande partie du partenariat est financier, notamment dans les conventions de prestations de service Unique versées par la CAF, et les appels à projets divers.

Pour autant, les conseillers CAF sont de réels soutiens et de très bons accompagnants pour la mise en place de projets, de réflexions autour des modes d'accueils ...

Le service PMI, au-delà du service de contrôle de la structure est aussi un interlocuteur avec qui des échanges autour de l'accompagnement éducatif sont qualitatifs et permettent d'améliorer les conditions d'accueil.

### 3.3 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

#### La réunion de rentrée

A chaque rentrée, nous proposons aux familles, une réunion réunissant le personnel et les parents. A cette occasion, nous présentons notre projet dans ses grandes lignes, nous évoquons le quotidien avec les enfants, et nous informons les familles sur les divers temps forts de l'année à venir. C'est un moment d'échanges et de partages important.

Lors de cette réunion les parents élisent leurs représentants.

#### Le conseil d'établissement

Une fois par an, les parents délégués, les directrices du multi-accueil, la coordinatrice ainsi qu'un élu à la petite enfance se réunissent afin de faire le point et d'échanger sur le fonctionnement de l'établissement. C'est un temps où les parents sont invités à exprimer leurs satisfactions et à faire des propositions sur des points qu'ils aimeraient voir évoluer.

#### La participation aux temps festifs

Plusieurs fois par an nous convions les parents à des temps festifs : A l'occasion des fêtes de fin d'année, lors d'une grande journée au parc de Vizille, ainsi qu'en fin d'année scolaire.

### 3.4 Les actions de soutien à la parentalité

Le jardin d'enfants éducatif est ouvert aux propositions des parents qui souhaitent participer à la vie collective.

Il peut s'agir d'accompagner les enfants lors des sorties ou de nous faire profiter de leurs talents (faire de la musique ou de la cuisine par exemple).

Tout est à créer ou à imaginer ensemble, dans l'intérêt de l'enfant.

Nous évaluerons les besoins et la demande lors de la réunion de parents au premier trimestre.

Au cours de l'année, nous proposons de participer aux différents ateliers, manifestations, fêtes organisés, afin de mieux nous connaître et de partager ensemble des moments conviviaux.

- L'équipe propose régulièrement tout au long de l'année. des temps de soutien à la parentalité lors de « cafés des parents » . Ce café offre un espace convivial, d'écoute et d'accompagnement. Il peut permettre de dénouer des situations du quotidien et de restaurer la confiance parentale.
- Une bonne communication entre les parents et les professionnelles est primordiale pour une bonne continuité éducative.
- Les transmissions sont indispensables.
- Elles nous permettent d'accompagner l'enfant en cas d'événements ou de changements pouvant impacter son bien être et ses habitudes (déplacement professionnelle, déménagement, grossesse, divorce ...).

Des thématiques peuvent être proposées, à la demande des familles ou d'après les observations sur le terrain.



Les professionnelles de l'équipe assurent ce temps sous forme de roulement, cela permet de diversifier les échanges.

### **3.5 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle**

L'accueil d'un enfant dans la structure sera favorisé dans la mesure où un des responsables légaux est inscrit dans un processus de réinsertion vers l'emploi.

Un rendez-vous devra être sollicité avec la directrice de la structure, en lien avec la responsable du service Petite Enfance, pour ajuster les modalités d'accueil aux besoins de la famille.

### **3.6 La démarche en faveur du développement durable**

Le service Petite Enfance s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Les activités manuelles sont largement réalisées avec du matériel de récupération, pas de commande en surplus, les quantités sont ajustées aux besoins.

Au niveau de la restauration et des achats alimentaires, cela passe en partie par la cuisine centrale qui a obtenue en 2025 le label « Ecocert en cuisine » niveau 2.

Depuis 2025, les couches sont d'origine française.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



ID : 038-213804222-20250328-AG\_DEL2025\_013-DE



|         |          |
|---------|----------|
| Auteur  |          |
| Date    | 01/04/25 |
| Version |          |



santé  
famille  
retraite  
services



## Projet d'établissement

### Établissement d'accueil du jeune enfant PETITE CRECHE LES 3 POMMIERS



Type et Nom de l'établissement : Petite crèche les trois pommiers – 46 route de Montrond - 38410 Saint Martin d'Uriage

Nombre de places : 20

Nom de la structure gestionnaire : Mairie de Saint Martin d'Uriage

SIRET : 213 804 222 000 15

Cheffe de Pôle : Mme Maud Duchosal

Adresse : BP2 – Place de la Mairie – 38410 Saint Martin d'Uriage

Téléphone : 04 76 59 77 10 Mail : [maud.duchosal@mairie-smu.fr](mailto:maud.duchosal@mairie-smu.fr)

Date :

Cachet, signature

# Introduction

|          |   |           |
|----------|---|-----------|
| <b>1</b> | <b>Projet d'accueil.....</b>  | <b>3</b>  |
| 1.1      | Les prestations d'accueil proposées.....  | 3         |
| 1.2      | Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap.....                | 3         |
| 1.3      | Les compétences professionnelles mobilisées.....  | 4         |
| 1.3.1    | L'équipe et les intervenants.....   | 4         |
| 1.3.2    | Le travail d'équipe.....  | 5         |
| 1.3.3    | L'analyse des pratiques professionnelles et la formation.....   | 6         |
| 1.3.4    | L'accueil des stagiaires et des apprentis.....  | 6         |
| <b>2</b> | <b>Le projet pédagogique.....</b>   | <b>6</b>  |
| 2.1      | L'accueil.....  | 6         |
| 2.1.1    | Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation.....   | 6         |
| 2.1.2    | Pédagogie et aménagement de l'espace.....   | 7         |
| 2.2      | Le soin.....  | 10        |
| 2.2.1    | L'alimentation.....   | 11        |
| 2.2.2    | Le sommeil.....   | 12        |
| 2.2.3    | L'hygiène et les soins corporels.....   | 13        |
| 2.3      | Une journée type.....   | 13        |
| 2.4      | Le développement, le bien-être et l'éveil.....  | 15        |
| 2.4.1    | Le jeu, les activités et l'approche culturelle et artistique.....   | 15        |
| 2.4.2    | L'égalité garçon - fille.....   | 16        |
| <b>3</b> | <b>Le projet social et le développement durable.....</b>  | <b>16</b> |
| 3.1      | Contexte socio démographique, géographique & historique.....  | 16        |
| 3.2      | Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs..... | 20        |
| 3.2.1    | Partenaires culturels et de « sorties ».....  | 20        |
| 3.2.2    | Partenaires institutionnels.....  | 21        |
| 3.3      | Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement.....  | 21        |
| 3.4      | Les actions de soutien à la parentalité.....  | 21        |
| 3.5      | Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.....            | 22        |
| 3.6      | La démarche en faveur du développement durable.....   | 22        |
| <b>4</b> | <b>Conclusion.....</b>  | <b>22</b> |

# Introduction

## Se référant

- au code de Santé publique, Chapitre IV Établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans / section 3 / article R2324-16 à R2324- 48,
- à la circulaire de la CNAF PSU 2014-0019, 20219-005 et à l'IT 2022-126,
- aux décrets
- au décret n° 2022-1772 du 30 décembre 2022 relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux établissements d'accueil de jeunes enfants et aux comités départementaux des services aux familles,
- au décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,
- au décret n°2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique (deuxième partie : Décrets en Conseil d'État).

## 1 Projet d'accueil

---

### 1.1 Les prestations d'accueil proposées

Au sein de la petite crèche des 3 pommiers, plusieurs accueils sont proposés :

L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. (La notion de récurrence est associée à une régularité et non pas à une durée).

L'accueil est occasionnel lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents.

L'accueil est considéré comme urgent lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés. Il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil. Exemples : difficulté inattendue nécessitant une réactivité immédiate, préconisation ASE, PMI, hospitalisation urgente, décès, ...

Cet accueil doit être limité dans le temps, (1 mois renouvelable 2 fois), pour permettre à la famille de s'organiser.

Toute situation particulière sera étudiée de manière collégiale entre le Relais Petite Enfance, la direction des structures et la responsable du service petite enfance.

### 1.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

Les modalités d'accueil d'enfant porteur de handicap sont précisées dans le règlement de fonctionnement.

Les possibilités d'accueils proposés seront définies en concertation avec les besoins de la famille.

En fonction du besoin, (reconnaissance par la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées), un sur-encadrement peut être organisé pour faciliter l'intégration de l'enfant porteur de handicap.

Un soutien de la CAF peut être sollicité pour l'accompagnement et la mise en place de protocoles particuliers (aménagement des espaces, personnel supplémentaire, matériel spécifique, ...)

En fonction de l'état de santé, un Protocole d'Accueil Individualisé pourra être mis en place (certificat médical à l'appui) en lien avec le Référent Santé Accueil Inclusif.

## 1.3 Les compétences professionnelles mobilisées

### 1.3.1 L'équipe et les intervenants

Les références réglementaires se trouvent dans le décret 2021-1131 du 30 août 2021 et précisement pour :

- l'encadrement : Art R2324-46-4, Art R2324-42, Art R2324-43-1
- les infirmières / Puéricultrices : Art R 2324-40
- les EJE : Art R 2324-41
- le RSAI : Art R 2324-39
- la direction : Art R 2324-34 à 35

➔ L'encadrement de la petite crèche des trois pommiers répond aux taux d'encadrement d'1 professionnel pour 6 enfants.

➔ La composition de l'équipe vise à respecter 60 % de personnel qualifié et 40 % de personnel diplômé.

La direction de l'équipe est assurée par une directrice à 0,7 ETP . La directrice est Éducatrice de Jeunes Enfants.

La directrice est garante de la mise en œuvre de la charte d'accueil du jeune enfant et du projet pédagogique.

L'équipe de direction assure :

- le management de l'équipe d'encadrement et d'entretien,
- l'accompagnement des enfants et de leur famille,
- la gestion administrative et financière de la structure,
- participe et anime la commission d'attribution des places.

La directrice travaille en collaboration étroite avec la responsable du service petite enfance, les autres services municipaux et les autres directrices des crèches de Saint Martin d'Uriage.

L'équipe est composée d'une équipe d'encadrement et d'un agent d'entretien restauration :

- pour l'encadrement des enfants :
  - 2,4 ETP de diplômés

- 3,6 ETP de qualifiés

- pour l'entretien et pour la restauration :

un agent à 1 ETP assure l'entretien quotidien des locaux, l'entretien du linge et la restauration en liaison froide avec un traiteur

L'ensemble de l'équipe représente un total de 8 personnes.

La fonction de Référent Santé Accueil Inclusif est assurée par la directrice adjointe, infirmière puéricultrice. Son temps de travail dédié à cette fonction est de 0,10 ETP pour l'ensemble des structures.

### 1.3.2 Le travail d'équipe

Une équipe de professionnels pluridisciplinaire est chargée de la mise en œuvre du projet pédagogique . Elle participe à l'accueil, à la surveillance et accompagne l'enfant tout au long de la journée dans le respect de sa personnalité. Un agent de l'équipe assure l'entretien des locaux, du linge ainsi que l'organisation des repas et des goûters.

La communication et les échanges entre chaque professionnels permet d'établir une cohésion d'équipe amenant dynamisme et motivation pour agir en cohérence auprès des enfants et des familles.

Lorsque cela est nécessaire et possible, des remplaçantes/polyvalentes sont accueillies dans l'équipe. Le projet éducatif leur est communiqué de manière à ce qu'elles adaptent au mieux leur comportement professionnel avec les enfants de la crèche.

Pour réaliser ces objectifs l'équipe s'appuie sur des dispositifs variés :

- une communication quotidienne orale et écrite : L'accueil de l'enfant et de sa famille nécessite une bonne communication et une transmission orale et écrite des informations au sein de l'équipe. Cela induit une cohésion des pratiques éducatives. Plusieurs outils ont été mis en place par l'équipe pour se transmettre au mieux les informations.

- des réunions d'équipe mensuelle : L'ensemble de l'équipe argumente, réfléchit autour des pratiques, des projets et de l'organisation de la structure.

- des réunions d'analyse de la pratique tous les 2 mois : Une psychologue accompagne l'équipe autour de réflexions, de questionnements et d'éventuelles difficultés rencontrées.

- des journées pédagogique : Sur une journée complète, l'équipe travaille et réfléchit sur les pratiques, les projets, l'aménagement de l'espace, l'organisation de la structure et des professionnels... Nous avons actuellement 3 journées pédagogiques dans l'année. C'est aussi des journées où l'équipe peut avoir une formation proposée par un intervenant extérieur sur un thème précis.

- une réunion par an avec les parents

- la participation à des formations collectives ou individuelles tout au long de l'année. L'enrichissement personnel de chacune apportera matière à la réflexion de l'équipe et ainsi redynamisera de façon régulière son action.

### **1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation**

Une intervenante, psychologue clinicienne intervient 12 heures par an, soit 8 séances de 1h 30 en équipe complète. 8 séances sont organisées le soir de 18h30 à 20h00, à raison d'une fois tous les deux mois, 2 autres sont organisées en « observation ». Cela permet d'illustrer des cas pratiques

Cette intervenante s'adresse à l'ensemble de l'équipe.

La directrice, en lien avec les autres directrices de structures, se voit aussi proposer des séances d'analyse de la pratique à raison de 6 séances de 1h30 tout au long de l'année. L'intervenante est psychologue.

En plus de ces temps d'analyse de la pratique, les agents bénéficient de formation au CNFPT ou en interne.

### **1.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis**

Tout au long de l'année, la structure accueille des stagiaires de différents cursus de formation. A la fois des stages d'observation dans le cadre des programmes de découverte des métiers aux collèges, des stages d'élèves éducateurs de jeunes enfant, auxiliaires de puériculture, formations CAP...)

Des stagiaires en contrat de professionnalisation sont aussi accueillis. Dans ce cas, le stagiaire a la possibilité de découvrir les 3 structures d'accueil du jeune enfant de Saint Martin d'Uriage.

L'équipe forme ces futurs professionnels. Cet accueil amène un regard nouveau sur les formations et permet aux professionnels de réinterroger leurs pratiques. Cela permet aussi de valoriser les métiers de la petite enfance, de favoriser la création d'un réseau de professionnels.

En revanche si les conditions d'accueil ne sont pas réunies ou bien si cela doit desservir le bon déroulement de notre mission première (l'accueil de l'enfant), l'équipe refusera cette fonction de tutorat.

## **2 Le projet pédagogique**

---

### **2.1 L'accueil**

#### **2.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation**

##### La préinscription, la commission, l'inscription

Le premier contact avec la famille a lieu lors de la préinscription de l'enfant. La directrice reçoit le ou les parents pour un temps d'échange durant lequel, nous essayons de comprendre au mieux la demande des familles. A cette occasion, une visite de la structure est possible afin que parents et enfant, si possible, aient un premier aperçu du lieu qui va les accueillir.

La commission a lieu une fois par an (2 le cas échéant) afin d'attribuer les places disponibles aux familles pré-inscrites.

Un deuxième rendez-vous a lieu lors de l'inscription définitive, et de la mise en place de la période d'adaptation de l'enfant.

Un contrat est ensuite établi entre la structure et la famille.



## L'adaptation

L'adaptation est un temps d'accueil de l'enfant avec ses parents. Un ou deux professionnels sont désignés comme référent(s) de l'enfant et de sa famille. Cela permet de créer un repère qui facilite le dialogue, un climat de confiance et de sécurité. C'est le premier lien avec l'équipe et le lieu.

C'est un moment indispensable qui permet à l'enfant, à sa famille et aux professionnel(s) de faire connaissance. Cette période facilite l'intégration de l'enfant. Elle permet également aux parents de poser toutes les questions qu'ils souhaitent et de donner les renseignements relatifs aux rythmes et aux besoins de leur enfant. Elle se déroule de la façon suivante : Une professionnelle prend en charge ce temps en fonction des disponibilités horaires de chacun. Elle devient temporairement la référente. Cette période d'adaptation doit être progressive et sa durée variable en fonction du comportement de l'enfant et du temps que les parents peuvent y consacrer.

Le référent veille à transmettre les informations à l'ensemble de l'équipe afin de garantir une continuité dans la prise en charge de l'enfant.

### L'accueil du matin et du soir :

L'accueil au quotidien se décline à l'arrivée et au départ de chaque enfant. C'est le temps de communication, d'écoute entre les parents et les professionnels. Chaque professionnel prend le temps d'accompagner le moment de séparation entre l'enfant et les parents à l'arrivée, mais aussi entre l'enfant et la collectivité, au moment du départ.

Les informations importantes concernant l'enfant s'échangent à la fois oralement et par support écrit par le biais de cahier de transmissions collectif (heures de sommeil, de repas, indication médicale...). Ceci afin d'obtenir de bonnes transmissions tant entre parents et professionnels, qu'entre professionnels.

L'accueil (arrivée et /ou départ) donne souvent lieu à des débordement émotionnels de la part des enfants et quelques fois des parents. L'équipe est là pour les accompagner et les soutenir. De multiples réponses sont possibles. Les professionnels s'adaptent en fonction de chaque enfant et de chaque situation. C'est lors de ces « temps d'accueil » que les parents sollicitent les professionnels sur divers sujets concernant leur enfant. L'équipe peut aborder avec eux des questionnements sur les comportements de l'enfant. La directrice est disponible pour recevoir sur rendez-vous les parents qui souhaitent faire le point.

## **2.1.2 Pédagogie et aménagement de l'espace**

La petite crèche des 3 pommiers est composée d'une seule unité dite en « inter âges ». Mais tout au long de la journée l'équipe s'organise en fonction du rythme de chacun ; des mini groupes se forment pour respecter l'évolution, les envies et les besoins de chacun.

Les informations rapportées par les parents sont nécessaires à la compréhension des besoins et à l'adaptation de l'accueil.

L'écoute est une pratique que les professionnels utilisent pour prendre en charge chaque enfant de façon individuelle. Les enfants ont la capacité de s'exprimer. Pour les plus jeunes, les pleurs, les vocalises ont une signification que les professionnels décryptent pour répondre aux besoins. Mais il s'agit aussi de percevoir les réactions de l'enfant, les signes corporels, les modes de communication comportementales (morsures, griffures, sourire, cri de joie, mutisme, rire, regard...). Ils nous indiquent l'état de l'enfant que ce soit la fatigue, la faim ou, l'éveil, l'envie de jouer et d'interagir, de communiquer. Lorsque l'enfant commence à acquérir la parole, l'écoute attentive et le dialogue sont importants pour favoriser l'expression et le développement du langage.

L'observation est un outil primordial dont disposent les professionnels pour percevoir ce que renvoient les enfants et qui informe sur leur état mais aussi leur stade de développement. L'observation est aussi une source d'échange entre les professionnels afin d'adapter les pratiques et renforcer la cohésion d'équipe. Le croisement des regards de l'équipe pluridisciplinaire apporte une vision globale du développement de l'enfant.

La curiosité permet à l'enfant de découvrir son environnement et grandir. Les jeux proposés et les activités vont permettre d'aiguiser cette curiosité. A l'aide de l'écoute, de l'observation et des connaissances, l'équipe propose des temps adaptés par petit groupe ou de façon collective pour favoriser l'éveil de chaque enfant.

L'environnement est créé de telle sorte à offrir aux enfants les conditions favorables à son évolution. Ainsi, la pièce de vie est aménagée à leur hauteur et les professionnels se posent à leur niveau. Chez les bébés, les coins installés restent fixes dans l'année pour poser des repères aux enfants et un sentiment de sécurité.

L'enfant est un être doté de capacités et avide de connaissances. Par sa curiosité, il va découvrir le monde qui l'entoure. En tant que lieu d'accueil de la petite enfance, nous apportons à l'enfant les outils pour lui permettre de grandir dans les meilleures conditions. Les liens d'attachement se développent auprès de la famille mais également et surtout en dehors de celle-ci. C'est pourquoi le développement positif de ces liens est la principale priorité aux 3 pommiers. Si l'enfant n'est pas en sécurité affective, il ne sera pas disponible à toutes les activités proposées.

L'aménagement de l'espace a été créé de telle sorte à favoriser la mise en place du jeu libre, des activités dirigés, mais aussi de permettre à l'enfant d'observer et de rêver.

Dans toutes les activités d'éveils, les professionnels adoptent différentes attitudes et postures :

« Jouer avec » : Il s'agit par ce positionnement de participer avec l'enfant à un jeu, une activité et l'encourager dans son développement.

« Faire jouer » : Cela équivaut à proposer et accompagner l'enfant dans des activités avec des règles précises.

« Donner à jouer » : Créer un environnement propice au jeu.

« Laisser jouer » : Dans cette posture, le professionnel peut observer l'enfant dans le jeu et repérer ses évolutions. C'est également pour l'enfant le moment de jouer en toute autonomie et sérénité grâce à la présence et le regard de l'adulte. Lors de ce type de jeu, un adulte se positionne au sol, il devient le « porte avion » de l'espace jeux. Il permet ainsi à l'enfant de consolider ses liens d'attachement en ayant la possibilité de s'éloigner et de découvrir tout en étant rassuré par le fait qu'il a toujours la possibilité de revenir à son point d'attachement (porte avion)

## Différents exemples et types de jeux

**Jeux d'imitation** : voitures, dînette, déguisements, animaux, bricolage, poupées...

Ces activités sont essentielles pour le développement émotionnel de l'enfant car cela lui permet d'assimiler la réalité, d'exprimer et de favoriser son imagination et sa créativité.

**Espace livres** : La possibilité pour l'enfant de s'installer confortablement avec des livres à disposition.

Ce sont ces moments qui permettent de développer leur imagination, d'enrichir leur vocabulaire.

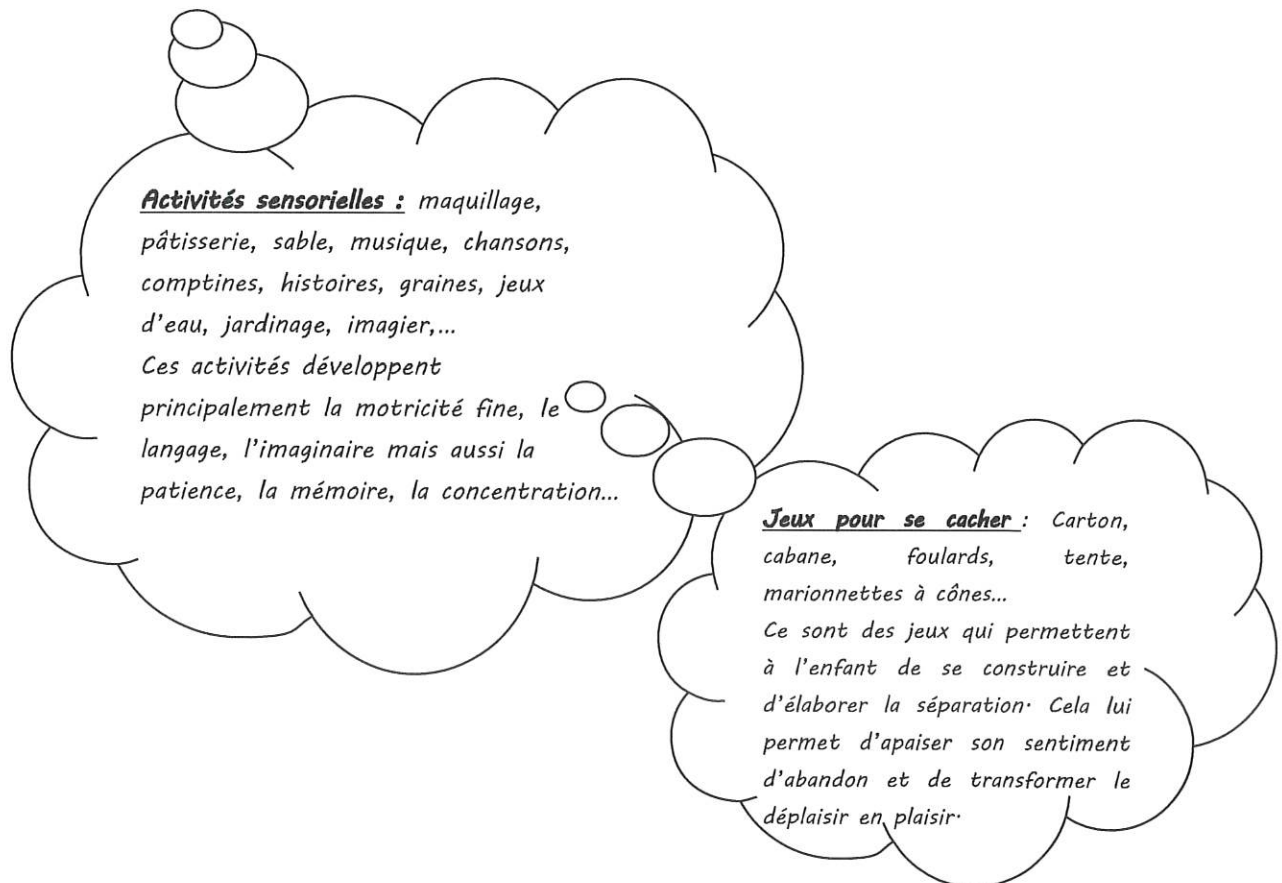
**Jeux de construction** : Légo, clipo, encastrement ; tout ce qui s'emboîte ou s'empile.

L'enfant apprend à différencier les formes, les couleurs et les dimensions tout en exerçant sa coordination. Ces jeux favorisent aussi l'organisation spatiale, la précision, la patience, la persévérance, la coordination motrice dans le but de trouver une solution.

**Activités pédagogique :** Puzzle, gommettes, peinture, loto, collage, découpage, déchirage, pâte à modeler, perles, dessin... Ces types de jeux développent à la fois chez l'enfant un raisonnement logique et stratégique ainsi que la capacité de réflexion, la concentration, la mémoire, la patience, la création la socialisation et demande de suivre des règles simples et concrètes. Ces activités stimulent également l'exercice et l'expérimentation des mouvements de préhension comme saisir, taper, serrer...

**Jeux moteurs :** vélo, ballon, toboggan, trotteur, piscine à balles, danser, courir, sauter mais aussi tapis et tableau d'éveil, portique...

Ce sont des jeux d'exercices et d'expériences qui font appel à tous les sens. Ils nécessitent chez l'enfant des mouvements locomoteurs et dynamiques (marcher, ramper, courir, se pencher, s'étirer...) ils leur permettent de développer leurs les fonctions motrices



### 2.2.1 L'alimentation

Actuellement, les repas sont livrés par une société traiteur, en liaison froide. L'agente d'entretien et de restauration assure la réchauffe des repas et la mise en place.

Les nourrissons qui boivent exclusivement des biberons, mangent en fonction de leur rythme. Dès lors que la diversification alimentaire commence, le repas est proposé en général entre 11h et 13h. (à partir de 15h pour le goûter)

Les nouvelles catégories aliments sont donnés à la maison. Régulièrement, un point est fait avec les parents sur l'évolution des repas de leur enfant.

Le médecin de PMI préconise que les enfants ayant un an devrait avoir tout introduit. A cet ages sauf contre indication médicale l'ensemble des aliments leur donc sera proposé.

Les enfants sont installés en fonction de leurs capacités, dans les bras, les baby relax, transats ou à table avec un mobilier adapté. Chaque professionnel fait manger un seul enfant à la fois, afin de privilégier la relation. Ce moment de tête à tête permet de favoriser les échanges et le dialogue avec l'enfant.

Petit à petit lorsque les enfants deviennent plus autonomes ils rejoignent la table des plus grands.

### Pour les moyens grands

Les enfants s'installent à table sur du mobilier adapté vers 11h30. Le repas est proposé plus tard pour les enfants ayant besoin de dormir le matin.

Le groupe d'enfants est réparti dans 1 salle à l'écart des bébés pour la sérénité de tous ; lorsque la météo le permet, les enfants déjeunent dans le jardin.

Avant de servir les assiettes, le plat est présenté aux enfants. Petit à petit, ils sont sollicités pour débarrasser leur table, ainsi ils sont responsabilisés et gagnent en autonomie.

Les enfants sont encouragés à goûter chaque plat.

C'est un temps d'éveil, d'écoute et de paroles où les interactions et les échanges sont privilégiés.

Le goûter se déroule en général aux environs de 15h45 et dans les mêmes conditions que le repas, parfois dans le jardin.

### **2.2.2 Le sommeil**

Dans les dortoirs, chaque enfant dispose de son lit . Ils sont attribués aux enfants dès leur adaptation et ils ne changent pas pour fixer des repères.

Lors de l'adaptation ou quand cela s'avère nécessaire les professionnels peuvent être amenés à proposer à l'enfant qui n'arrive pas à s'endormir dans le dortoir, de faire la sieste dans une poussette pour son confort et celui des autres.

Un sommeil réparateur ou un repos permet à l'enfant d'être plus réceptif aux apprentissages et à l'éveil. C'est pourquoi les professionnels ne réveillent pas les enfants sauf pour un impératif (ex : rdv médical)

Les enfants sont répartis en trois dortoirs de 7 à 8 lits

Nous respectons ( le mieux que le permet la collectivité) le rythme de l'enfant ;

Nous tenons compte du cycle de sommeil selon l'âge et les besoins du moment ;

Nous sommes vigilants à repérer les signes de fatigue de l'enfant.

Nous respectons le rituel d'endormissement et de réveil :

### Pour les bébés

Les enfants sont couchés en fonction de leur rythme et des transmissions données par les familles le matin. Afin de préparer l'enfant au coucher, l'enfant est prévenu, sa couche est changée et le professionnel lui donne son objets transitionnel ( doudou, sucette). L'enfant retrouve son lit personnalisé.

Un professionnel l'accompagne au moment de l'endormissement puis une surveillance régulière est assurée ainsi que l'écoute par le biais de baby phone en place toute la journée.

### Pour les moyens / grands

Les enfants sont répartis dans deux dortoirs. Ils sont installés dans des lits à barreaux ou des couchettes.

La plupart des enfants font une seule sieste l'après-midi. Après le repas, le temps calme et de change sont des repères temporels qui annoncent la sieste. Les professionnels accompagnent ce moment en verbalisant, en donnant le doudou et la sucette à chaque enfant.

Afin de respecter le rythme et les besoins de chacun, certains enfants sont couchés le matin et recouchés plus tard l'après-midi.

Un professionnel reste dans le dortoir afin de garantir l'endormissement de chacun. Lorsqu'un enfant ne semble pas réussir à s'endormir il peut être levé et recouché plus tard si besoin.

Il y a toujours un professionnels présents dans les dortoirs jusqu'à 14h45-15h00 minimum. Après, une ronde est assurée pour surveiller les derniers réveils échelonnés.

### **2.2.3 L'hygiène et les soins corporels**

Dans la salle de change, le mobilier est adapté, avec des escaliers pour monter sur le tapis de change et des toilettes d'enfants, ce qui favorise leur autonomie.

Un tableau récapitulatif permet le suivi des soins apportés quotidiennement à chaque enfant. Pour que l'enfant se sente en sécurité, le professionnel prend le temps de lui annoncer le soin qui va suivre. Le change, au-delà d'un geste d'hygiène et de confort, est un moment d'échange privilégié. Le professionnel explique à l'enfant, les soins qu'il va lui prodiguer. L'enfant est sollicité pour être acteur de ce moment en fonction de ses capacités et devenir plus autonome.

En ce qui concerne l'acquisition de la propreté, les parents, en tant que premier éducateur de leur enfant, sont à l'initiative de cette étape. Dans un souci de continuité éducative, l'équipe lui proposera également le pot ou les toilettes.

C'est une période importante qui doit se faire en douceur.

## **2.3 Une journée type**

- **> 8h** : ouverture des portes de la crèche

L'accueil des enfants et des familles se fait entre 8h et 9h30. Un professionnel accueille l'enfant et sa famille ; prends note des transmissions ou simplement des anecdotes. Puis le professionnel accompagne, si besoin, chaque enfant à se séparer de son parent. Les enfants accèdent librement aux jeux tels que : poupées, voitures, livres, jeux de constructions, figurines animaux...ou bien ils peuvent simplement faire un « câlin » et prendre le temps nécessaire pour se sentir en sécurité et en confiance.

- **>9h** : Une activité est proposée aux plus grands et le plus jeunes sont préparés pour la sieste.

- **>9h30** : C'est le moment du regroupement. Ce temps a deux fonctions : Celle de marquer le début de la collectivité avec la fonction symbolique de commencer la journée tous ensemble. On voit qui est présent, on se nomme, on chante, on échange, on communique...la vie en collectivité débute. Celle également le moment de boire un petit verre d'eau et c'est aussi l'occasion de fêter les anniversaires.

- **>10h** : C'est le temps dit « de change » : toilette, pot, change en fonction de l'âge des enfants. Quelques préparations à la sieste pour les plus jeunes ou les plus fatigués. C'est un temps de transitions avant de commencer les activités.
- **> 10h30** : Une ou plusieurs activités sont proposées selon le temps, le nombre d'enfants, leurs envies, leurs idées. Ces jeux peuvent être libres ou dirigés, ça peut être à long terme, façon projet, ou bien spontané. Les enfants peuvent être groupés par affinités, par âges ou par intérêt des jeux proposés. Ils ont la possibilité de changer d'ateliers plusieurs fois dans la matinée. Une partie de l'équipe s'occupe des bébés et de leur sieste en tenant compte de leur rythme.
- **> 11h30** : Le repas c'est un moment de chassé-croisé entre les enfants qui n'étaient là que pour la matinée et ceux qui arrivent pour le repas et l'après-midi. C'est un moment délicat où les émotions se mêlent aux sensations. Le va et vient des parents, la fatigue de fin de matinée et la faim peuvent entraîner de l'agitation.
- Les enfants sont libres de choisir leur place à l'une des trois tables proposées. Moyens, grands et quelques petits sont réunis par groupe de 3 à 5 enfants par table avec une professionnelle. Celle-ci accompagne les enfants pendant leur repas, les aide. Commence alors un échange sur les goûts, les couleurs, les textures. Tout un vocabulaire autour de la table, du repas de la nourriture. On donne envie, on incite, on propose. Les professionnelles restent présentes à la table pour éviter les débordements. Leur faire prendre conscience que manger est un moment agréable, la découverte avec les doigts n'est pas interdite et surtout l'enfant a le droit de ne pas aimer.
- **>12h15** : La fin du repas étant marquée par une fatigue générale, les enfants sont priés de se rendre à la salle de change afin de se préparer pour la sieste :
- Toilette des mains, du visage, des dents. Change, WC, pot ; tout le monde s'apprête. Les grands se déshabillent et déposent leurs vêtements à leur porte manteau. Ils sont aidés par un adulte qui les accompagne à la sieste. Les plus jeunes sont pris en charge individuellement par les autres professionnelles. Soit pour les coucher, soit pour les faire déjeuner s'ils se réveillent à ce moment-là. Dans le dortoir les enfants retrouvent leur lit.
- **>12h40** : Selon l'état de fatigue et l'heure la professionnelle peut raconter des histoires ou mettre une musique douce. Chaque enfant se réveille selon son rythme. La surveillance est assurée en permanence (présence d'un adulte et/ou baby phone).
- **>Entre 12h40 13h30** : C'est le temps où les plus jeunes se retrouvent entre eux et peuvent explorer les moindres recoins sans la présence active, entreprenante et parfois inquiétante des plus grands. C'est aussi l'heure où les adultes vont déjeuner, à tour de rôle.
- **>13h30** : L'accueil des enfants venant l'après-midi peut commencer. Pendant ce temps, les premiers réveils des grands débutent. C'est une période de jeux plutôt calmes. Les plus jeunes qui ont besoin de deux siestes dans la journée sont recouchés.



- **>15h30** : C'est l'heure du goûter. Les bébés prennent leurs biberons dans les bras où sont installés dans les transats. Comme pour le regroupement du matin un temps de chansons, comptines, jeux de doigts très attendus des plus grands.
- **>16h30 jusqu'à 18h30** : Après un passage dans la salle de change, des activités, libres ou dirigées, sont mises en place. Les premiers départs peuvent avoir lieu. Ils s'échelonnent jusqu'à 18h20. Chaque départ est individualisé entre un parent, un professionnel et parfois l'enfant. Les transmissions et anecdotes de la journée sont communiquées. Les parents qui le souhaitent peuvent prendre **un petit** moment et partager un jeu avec leur enfant.

## 2.4 Le développement, le bien-être et l'éveil

### 2.4.1 Le jeu, les activités et l'approche culturelle et artistique

Le petite crèche est un lieu collectif au sein duquel les enfants sont amenés à partager les « jeux de la crèche » mais aussi l'attention des professionnels. C'est un espace de socialisation où chacun apprend à découvrir son environnement et rencontrer les autres sous le regard bienveillant des professionnels.

Le jeu est une activité fondamentale dans la vie de l'enfant qui doit en être acteur. Il est le principal mode d'apprentissage.

Des activités, correspondantes aux différents besoins et capacités de l'enfant, sont proposées quotidiennement : ateliers artistiques, motricité, éveil musical, activités autour du langage,...

Les enfants ont le choix de leurs activités, elles ne sont pas imposées. Plusieurs possibilités s'offrent à eux.

Cf : Différents exemples et types de jeux 2.1 .2

#### Les jeux libres, spontanés

Laisser les enfants jouer librement leur permet de se construire, de grandir et de développer leur autonomie. Ils peuvent imiter et rejouer à souhait des situations de leur quotidien. Dans la salle, des jeux et des espaces définis sont à disposition des enfants. Les salles sont agencées en plusieurs petits espaces dédiés à certains types de jeux (symbolique, assemblage,...) de manière à ce que chaque enfant puisse s'installer avec le jeu qu'il souhaite. La posture du professionnel dite « du porte avion » prend ici tout son sens et son intérêt. Cf 2.1.2

Des espaces de jeux « repères » sont mis en place afin que les enfants retrouvent chaque jour et qui sont renouvelés toutes les 4-6 semaines. D'autres espaces changent tout au long de la journée pour créer un intérêt nouveau.

#### Les activités dirigées

Un cadre est établi lors de la mise en place d'un jeu ou d'un atelier. La présence de l'adulte est indispensable pour expliquer les règles, le fonctionnement et pour accompagner l'enfant dans ses découvertes. Ces activités contribuent aussi à l'apprentissage des règles de vie en groupe : la présence de l'autre, la patience, le respect...

### Le droit à l'oisiveté

L'aménagement de l'espace laisse aussi la possibilité à l'enfant de « ne rien faire ». Ce temps de rêve et d'observation est indispensable à l'enfant pour son développement. Avec des journées rythmées et parfois intenses, il est important que l'enfant puisse « se poser » et « se reposer » quand il le souhaite.

### Les temps festifs

Ces temps exceptionnels ponctuent la plupart des périodes de fête de l'année. Ce sont des moments conviviaux, d'échanges et de partages entre enfants et professionnels. Les parents peuvent être invités à participer.

Le goûter de Noël : Les parents et les frères et sœurs sont invités à partager un moment avec leur enfant et les professionnels pour déguster les spécialités amenés par chacun.

La chandeleur, le carnaval, la chasse aux œufs...

La fête de fin d'année : Une soirée d'échanges entre parents, enfants et professionnels sur l'année qui se termine. Photos, chansons, ateliers spectacle peuvent être partagés à ce moment-là.

## **2.4.2 L'égalité garçon - fille**

L'égalité et la charte d'accueil du jeune enfant suppose que tous les enfants sont traités et stimulés de la même manière, peu importe leur genre (fille ou garçon). L'égalité suppose aussi que tous les enfants ont les mêmes droits et les mêmes possibilités dans la vie.

Aucune limite, ni possibilité de jeux ou d'activité n'est proposée ou orientée en fonction du genre.

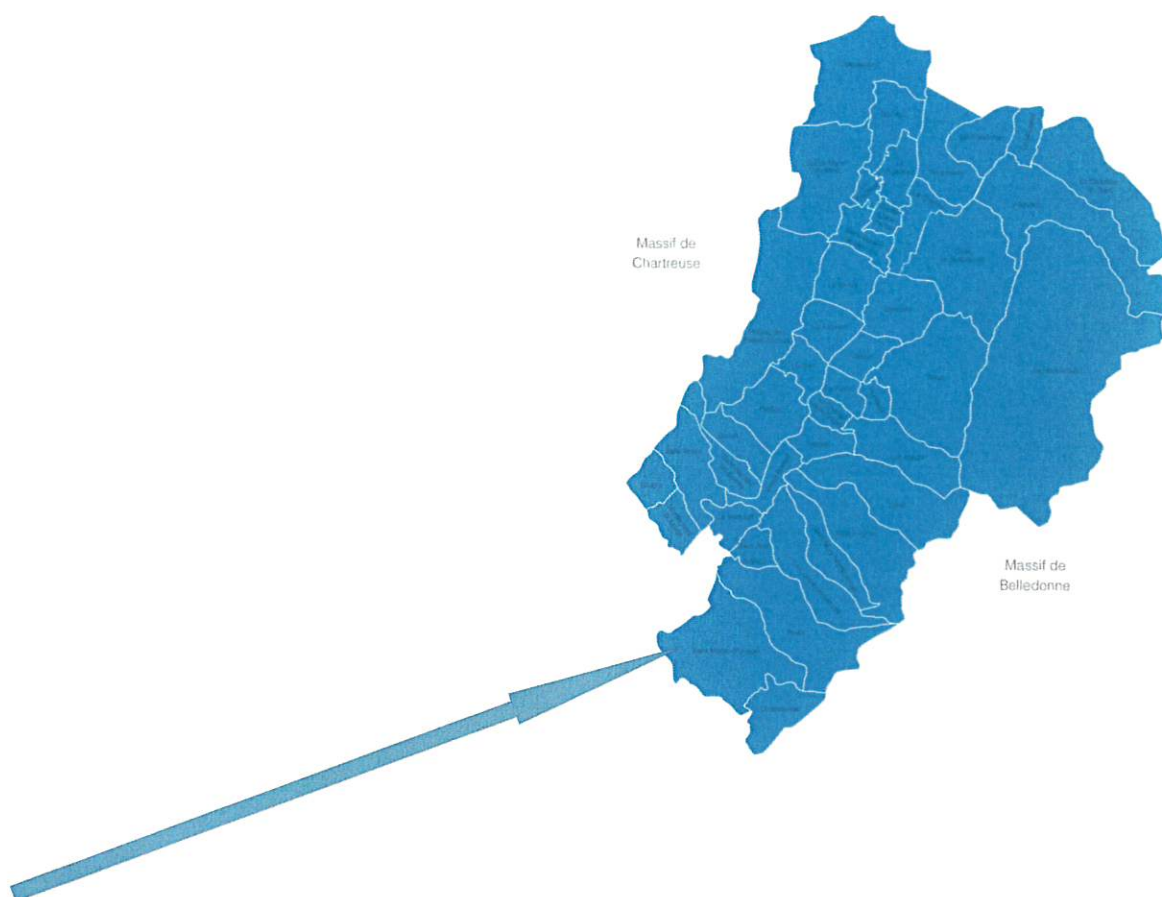
Les espaces de jeux sont organisés indépendamment du genre, mais plutôt par thèmes, fonction, (symbolique, construction, ...)

## **3 Le projet social et le développement durable**

---

### **3.1 Contexte socio démographique, géographique & historique**

Le contexte géographique et institutionnel est en cours de changement. En effet, le service Petite Enfance va être transféré à la Communauté de Commune Le Grésivaudan.



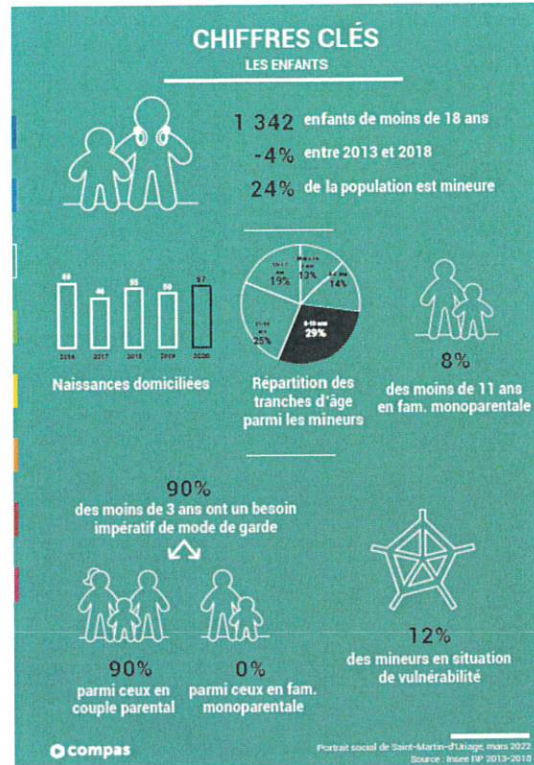
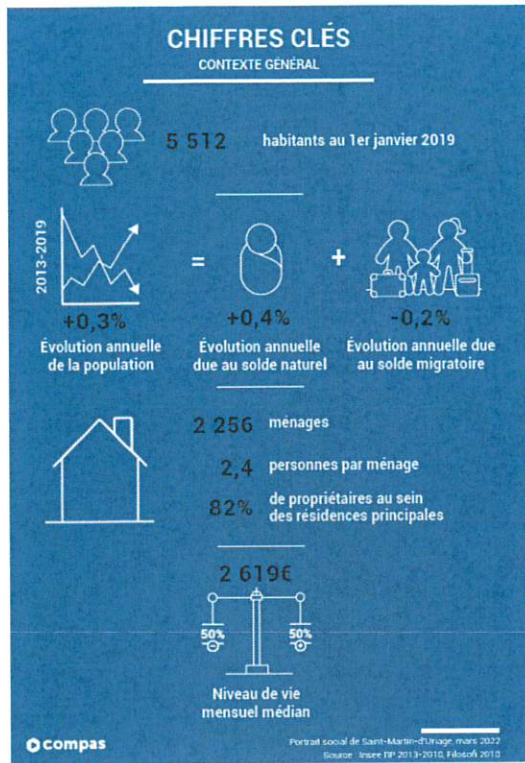
Le contexte territorial va donc être plus large. Aussi les projets d'établissement vont évoluer afin de s'inscrire dans le projet politique « petite enfance » de la Communauté de Commune Le Grésivaudan.

Une analyse des besoins sociaux a été réalisée par le cabinet Compas en mars 2022 pour le CCAS de la Commune de Saint Martin d'Uriage. (Les chiffres de l'étude sont ceux de l'INSEE - 20218/2019)

Une synthèse va être présentée ici. (Le rapport du cabinet Compas est disponible si besoin)

Saint Martin d'Uriage est situé à l'extrémité de la Communauté de Commune Le Grésivaudan. Le bassin de vie est composé de 11 communes.

Saint Martin d'Uriage est une petite commune, rurale, thermale et touristique de 5510 habitants en 2019, située à 15km de Grenoble. C'est l'une des 3 communes les plus peuplées du bassin de vie.



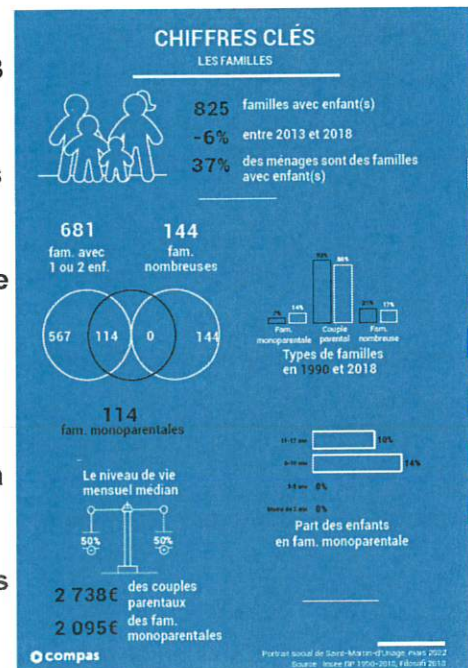
Fait remarquable à Saint Martin d'Uriage, le **nombre de familles avec enfants** est en baisse **-6,4 %** entre 2013 et 2018 contre **+0,3 %** pour la France métropolitaine. Les familles monoparentales sont assez peu représentées entre **13 et 16 %** contre **33 %** au niveau National.

**Les couples parentaux représentent 86 % de l'ensemble des familles.**

**87,4 % des couples parentaux sont bi actifs.**

A cela s'ajoute que **83 % des actifs travaillent hors de la commune.**

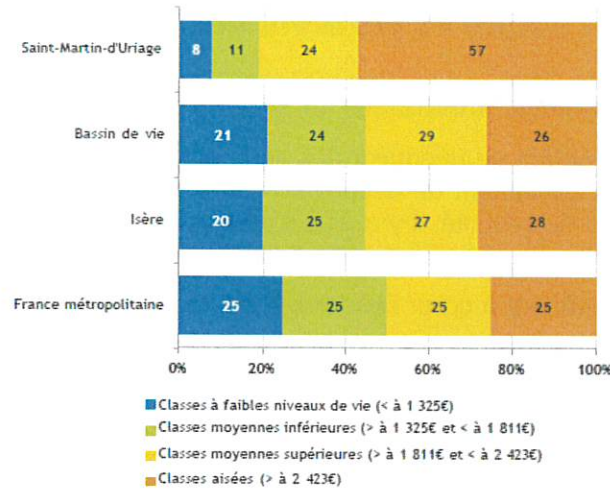
→ le besoin de garde des enfants de moins de 3 ans est **important**



Saint Martin d'Uriage se caractérise par un niveau de vie élevé **2619€** de niveau de vie mensuel médian contre **1811€** au niveau national. **57 %** de la population est dite de classe aisée, contre **25 %** au niveau National.

## Répartition des populations par classe de niveaux de vie

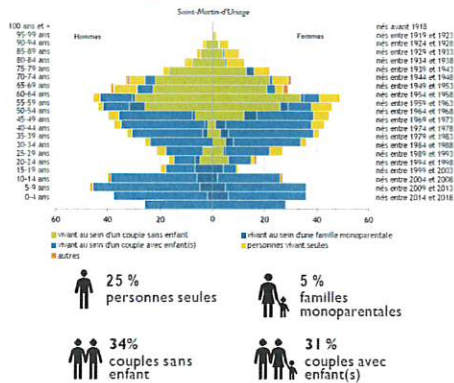
Source : Insee, Filosofi 2018 - Traitements © Compas



Parallèlement à cela, la population est vieillissante.

### Pyramide des âges de la population selon la situation familiale

Source : Insee, RP 2018 - Traitements © Compas

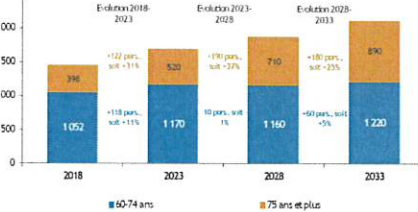


### LES SÉNIORES ET LE VIEILLESSEMENT

Une augmentation des séniors qui devrait se poursuivre dans les années à venir, particulièrement chez les 75 ans et plus

#### Évolution des personnes âgées de 60 ans et plus à l'horizon 2033

Source : Insee, RP 2018 - Traitements & projections © Compas



D'ici 2033 :  
 + 670 habitants  
 âgés de 60 ans  
 et plus à Saint-  
 Martin-d'Uriage

Enfin, concernant la typologie des logements, 84 % des logements sont des résidences principales avec une superficie supérieure à 100 m<sup>2</sup>.

Compte-tenu des prix des marchés financiers, l'accession à la propriété est complexe à Saint Martin d'Uriage pour des revenus modestes

### Compte-tenu de ces éléments de contexte :

✓ Le nombre de places en accueil collectif (72 places) est suffisant et adapté aux caractéristiques de la population. → évolution avec le transfert à la Communauté de Commune Le Grésivaudan ?

✓ La population étant vieillissante et l'accès à la propriété étant difficile → le nombre de places devra être régulièrement évalué

## **3.2 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs**

### **3.2.1 Partenaires culturels et de « sorties »**

L'idée est de proposer à l'enfant de découvrir des lieux et de participer à des moments différents du quotidien. Cela permet également de découvrir l'enfant autrement que dans le contexte de la structure. Pour des raisons de sécurité, il y a plus d'adultes présents, ce qui favorise des relations privilégiées et crée un climat de sécurité propice à la découverte.

Ces moments privilégiés tiennent à cœur l'ensemble de l'équipe qui n'hésite pas à s'investir dans l'intérêt des enfants.

#### La bibliothèque

Pour des raisons de logistiques trop importantes, Les 3 pommiers ne se déplacent plus à la bibliothèque.

Le choix a été fait de faire « venir » la bibliothèque. Ainsi, tous les enfants de la crèche profitent de ce temps.

#### Les sorties

Le 1<sup>er</sup> trimestre l'enfant prend ses repères au sein de la structure. Ensuite en fonction des opportunités de la météo et du taux d'encadrement nous pouvons proposer des sorties : à la ferme ; à la caserne des pompiers ; au centre équestre; des promenade autour de la crèche....

#### L'école

Une passerelle éducative a été mise en place pour permettre aux futurs écoliers de Saint Martin d'Uriage, d'aller dans leur nouvelle école et de participer à un temps de classe. Ce partenariat s'organise sur plusieurs matinées pour permettre à chacun d'y aller une fois.

#### Le foyer logement

Des échanges autour de thèmes différents sont organisés tout au long de l'année.

#### Autres partenaires :

Parfois sont invités à la crèche des intervenant extérieurs qui nous proposent différentes prestations : une ferme dans le jardin ; un mini spectacle musical; des ateliers espaces de jeux créatifs composés d'objets de récupération, des objets détournés ainsi que des matériaux naturels...

### **3.2.2 Partenaires institutionnels**

Les partenaires institutionnels sont essentiellement le Département avec le service « Protection Maternel Infantile », la MSA et la CAF.

Une grande partie du partenariat est financier, notamment dans les conventions de prestations de service Unique versées par la CAF, et les appels à projets divers.

Pour autant, les conseillers CAF sont de réels soutiens et de très bons accompagnants pour la mise en place de projets, de réflexions autour des modes d'accueils ...

Le service PMI, au-delà du service de contrôle de la structure est aussi un interlocuteur avec qui des échanges autour de l'accompagnement éducatif sont qualitatifs et permettent d'améliorer les conditions d'accueil.

### **3.3 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement**

#### La réunion de rentrée

A chaque rentrée, nous proposons aux familles, une réunion réunissant le personnel et les parents. A cette occasion, nous présentons notre projet dans ses grandes lignes, nous évoquons le quotidien avec les enfants, et nous informons les familles sur les divers temps forts de l'année à venir. C'est un moment d'échanges et de partages important. C'est aussi un moment où les parents se rencontrent et créent du lien. C'est également un temps où ils peuvent librement poser des questions à l'équipe dans sa globalité.

Lors de cette réunion les parents élisent leurs représentants.

#### Le conseil d'établissement

Une fois par an, les parents délégués, les directrices du multi-accueil, la coordinatrice ainsi qu'un élu à la petite enfance se réunissent afin de faire le point et d'échanger sur le fonctionnement de l'établissement. C'est un temps où les parents sont invités à exprimer leurs satisfactions et à faire des propositions sur des points qu'ils aimeraient voir évoluer.

#### La participation aux temps festifs

Plusieurs fois par an nous convions les parents à des temps festifs : A l'occasion des fêtes de fin d'année, ainsi qu'en fin d'année scolaire.

Ils sont également invités à participer à la vie de la crèche en proposant des activités (pâtisserie, lecture, musique...); en accompagnant lors des sorties; en répondant à nos demandes de matériels de récupérations, en s'investissant en tant que parents délégués...

### **3.4 Les actions de soutien à la parentalité**

Les temps d'accueil du matin et du soir peuvent, en fonction des besoins des parents être l'occasion d'un temps de soutien à la parentalité. A cette occasion un rdv peut être pris pour un accompagnement plus spécifique et individualisé avec la directrice et ou un professionnel.

Une réflexion est en cours pour organiser s entre un professionnel (disponible en dehors de la présence des enfants) et les familles un temps d'échange convivial et régulier autour d'un café .

### **3.5 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle**

L'accueil d'un enfant dans la structure sera favorisé dans la mesure où un des responsables légaux est inscrit dans un processus de réinsertion vers l'emploi.

Un rendez-vous devra être sollicité avec la directrice de la structure, en lien avec la responsable du service Petite Enfance, pour ajuster les modalités d'accueil aux besoins de la famille.

### **3.6 La démarche en faveur du développement durable**

Le service Petite Enfance s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Les activités manuelles sont largement réalisées avec du matériel de récupération, pas de commande en surplus, les quantités sont ajustées aux besoins.

Depuis 2025, les couches sont d'origine française.

## **4 Conclusion**

---

L'équipe a comme objectif commun d'être garante de la sécurité affective et physique des jeunes enfants lorsque ceux ci se trouvent hors de leur milieu familial. L'écoute de l'enfant et de sa famille, le non-jugement et l'observation ont une importance capitale.

L'équipe peut alors favoriser l'éveil et la socialisation de l'enfant grâce à la confiance établie avec sa famille.

Cet écrit a permis un travail de réflexion et de remise en question sur nos pratiques et nos habitudes professionnelles au quotidien. Ce projet étant en constante évolution, cela nous amènera à faire un bilan régulier ; il pourra être aménagé, modifié, complété...

Ce projet devient ainsi un outil de référence tant pour l'équipe que pour les familles et les partenaires institutionnels.